

**DBV TECHNOLOGIES**  
**Société Anonyme au capital de 1.340.814,70 €**  
**Green Square Bâtiment D, 80/84 rue des meuniers – 92220 Bagneux**  
**441 772 522 R.C.S. Nanterre**

## **ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2012**



La présente Actualisation du document de référence 2012 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2013 sous le numéro D.13-117-A01, conformément à l'article 212-13 IV de son Règlement général. Elle actualise le Document de référence 2012 de DBV Technologies enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2013 sous le numéro R.13-0015. Le Document de référence 2012 et son actualisation ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.  
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Des exemplaires du Document de Référence 2012 et de la présente actualisation du Document de Référence 2012 (ci-après l'« **Actualisation** ») sont disponibles sans frais au siège social de DBV Technologies (ci-après la « **Société** ») : Green Square – Bâtiment D, 80/84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux et sur son site internet ([www.dbv-technologies.com](http://www.dbv-technologies.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES .....	3
1.1.	IDENTITE ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ACTUALISATION ....	3
1.2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ACTUALISATION .....	3
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	4
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	4
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	4
3.	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES.....	6
4.	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....	7
5.	COMMUNIQUEES DE PRESSE RECENTS.....	30
6.	FACTEURS DE RISQUES .....	36
6.1.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	36
6.2.	RISQUES JURIDIQUES.....	37
6.3.	RISQUES FINANCIERS.....	37
6.4.	RISQUES LIES AUX PERTES HISTORIQUES.....	37
6.5.	RISQUE DE LIQUIDITE .....	38
6.6.	RISQUES LIES AU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE .....	39
6.7.	RISQUES LIES A L'ACCES A DES AVANCES PUBLIQUES .....	40
6.8.	RISQUE DE CHANGE.....	41
6.9.	RISQUE DE CREDIT .....	41
6.10.	RISQUE DE TAUX D'INTERET.....	41
6.11.	RISQUE DE DILUTION.....	41
6.12.	RISQUES LIES A LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	42
7.	BREVETS.....	43
8.	CONTRATS IMPORTANTS .....	44
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL.....	46
9.1.	RÉPARTITION DU CAPITAL.....	46
9.1.1.	Tableau de répartition du capital .....	46
9.1.2.	Modifications significatives intervenues dans la répartition du capital depuis le 1er janvier 2013 (Déclarations de franchissements de seuils légaux).....	47
9.1.3.	Modification du délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires.....	49
9.1.4.	Participation et stock-options des administrateurs et dirigeants.....	49
9.2.	CAPITAL SOCIAL .....	50
9.2.1	Capital potentiel .....	50
9.2.2	Capital autorisé non émis.....	54

# 1. PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1. IDENTITE ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ACTUALISATION

Monsieur Pierre-Henri BENHAMOU  
Président-Directeur Général de DBV Technologies

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ACTUALISATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans l'Actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans l'Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité 2013 figurant en pages 7 à 29 de l'Actualisation présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2013, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. Les informations financières semestrielles présentées dans l'Actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 27-28. »

Fait à Bagneux, le 13 novembre 2013

**Monsieur Pierre-Henri BENHAMOU**  
**Président-Directeur Général**

## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **CHD AUDIT ET CONSEIL représenté par Monsieur Jean-Marc BULLIER**

8, rue Auber, 75009 Paris

Le cabinet CHD Audit et Conseil a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale du 14 juin 2007 suite à la démission du commissaire aux comptes titulaire en fonction et ce, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2008 et s'achèvera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **Deloitte & Associés représenté par Monsieur Fabien BROVEDANI**

185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Le cabinet Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale du 9 décembre 2011 pour une durée de six exercices sociaux s'achevant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- **AEC-AUDIT ET COMMISSARIAT**

40, avenue du Général de Gaulle, 03100 Montluçon

Le cabinet AEC a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 14 juin 2007 suite à la démission du commissaire aux comptes suppléant en fonction et ce, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2008 et s'achèvera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH**

195, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Le cabinet BEAS a été nommé second commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 9 décembre 2011 pour une durée de six exercices sociaux s'achevant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## **PREAMBULE**

L'Actualisation a pour seul objet la mise à jour des informations figurant dans le Document de Référence 2012.

Les renseignements fournis dans le Document de Référence 2012 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2013 sous le numéro R.13-0015 demeurent valables sous réserve des compléments et actualisations figurant ci-après.

Dès lors et concernant les informations ne nécessitant aucune mise à jour depuis l'enregistrement dudit Document de Référence en date du 24 avril 2013, nous vous invitons à vous reporter à la table de concordance mentionnant les principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », figurant en pages 55 à 58 de l'Actualisation.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes de la Société retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne pour les besoins de l'Actualisation.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans le paragraphe 4 « Rapport Financier Semestriel » de l'Actualisation.

DBV Technologies SA - Normes IFRS (en €)	1 <sup>er</sup> semestre 2013 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	1 <sup>er</sup> semestre 2012 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	Exercice 2012 31 décembre 12 mois audités
<b>Actifs non courants</b>	<b>2 183 555</b>	<b>1 488 305</b>	<b>1 386 652</b>
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	40 996	19 849	14 012
<i>dont immobilisations corporelles</i>	1 609 065	860 558	988 283
<i>dont actifs financiers non courants</i>	533 494	607 897	384 357
<b>Actifs courants</b>	<b>36 596 270</b>	<b>45 933 747</b>	<b>41 588 165</b>
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	32 266 844	42 176 914	38 348 130
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38 779 825</b>	<b>47 422 052</b>	<b>42 974 817</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>33 465 112</b>	<b>44 815 110</b>	<b>39 173 135</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 722 101</b>	<b>534 423</b>	<b>631 592</b>
<i>dont avances conditionnées</i>	1 411 036	373 041	376 651
<b>Passifs courants</b>	<b>3 592 611</b>	<b>2 072 519</b>	<b>3 170 090</b>
<i>dont avances conditionnées</i>	128 000	253 914	257 414
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>38 779 825</b>	<b>47 422 052</b>	<b>42 974 817</b>
DBV Technologies SA - Normes IFRS (en €)	1 <sup>er</sup> semestre 2013 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	1 <sup>er</sup> semestre 2012 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	Exercice 2012 31 décembre 12 mois audités
<b>Total des produits</b>	<b>1 336 019</b>	<b>1 316 086</b>	<b>2 776 588</b>
<i>dont chiffre d'affaires</i>	72 735	71 704	174 360
Charges opérationnelles	(9 592 700)	(6 945 899)	(16 280 925)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(8 256 681)</b>	<b>(5 629 813)</b>	<b>(13 504 337)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>349 725</b>	<b>196 884</b>	<b>492 337</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(7 906 957)</b>	<b>(5 432 929)</b>	<b>(13 012 000)</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>(7 906 957)</b>	<b>(5 432 929)</b>	<b>(13 012 000)</b>
DBV Technologies SA - Normes IFRS (en €)	1 <sup>er</sup> semestre 2013 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	1 <sup>er</sup> semestre 2012 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité	Exercice 2012 31 décembre 12 mois audités
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt	(5 616 980)	(4 186 031)	(9 399 754)
Variation du besoin en fond de roulement	(17 957)	(2 091 815)	(1 032 794)
<b>Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(5 634 937)</b>	<b>(6 277 846)</b>	<b>(10 432 549)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(980 422)</b>	<b>(330 173)</b>	<b>(368 760)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>1 053 572</b>	<b>37 253 816</b>	<b>37 098 822</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(5 561 787)</b>	<b>30 645 797</b>	<b>26 297 514</b>

## 4. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### I – ÉTATS FINANCIERS RESUMES DU PREMIER SEMESTRE 2013

#### ÉTAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE (Montants en euros)

	Note	30/06/2013	31/12/2012
		€	€
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		40.996	14.012
Immobilisations corporelles		1.609.065	988.283
Actifs financiers non courants	3	533.494	384.357
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2.183.555</b>	<b>1.386.652</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours		12.215	29.673
Créances clients et comptes rattachés		13.796	92.875
Autres actifs courants	4	4.303.415	3.117.487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	32.266.844	38.348.130
<b>Total des actifs courants</b>		<b>36.596.270</b>	<b>41.588.165</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>38.779.825</b>	<b>42.974.817</b>

#### ÉTAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE (Montants en euros)

	Note	30/06/2013	31/12/2012
		€	€
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	6	1.340.815	1.340.815
Primes liées au capital		54.620.910	54.612.601
Réserves		(14.589.656)	(3.768.281)
Résultat de la période		(7.906.957)	(13.012.000)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>33.465.112</b>	<b>39.173.135</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avances conditionnées	7	1.411.036	376.651
Provisions non courantes		311.065	254.941
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1.722.101</b>	<b>631.592</b>
<b>Passifs courants</b>			
Avances conditionnées	7	128.000	257.414
Concours bancaires courants			519.499
Fournisseurs et comptes rattachés	8	1.518.560	977.724
Autres passifs courants	8	1.946.051	1.415.453
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3.592.611</b>	<b>3.170.090</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>38.779.825</b>	<b>42.974.817</b>

**ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL**  
(Montants en euros)

	Note	Au 30 juin	
		2013	2012
		€	€
<b>Produits opérationnels</b>			
Chiffre d'affaires	9	72.735	71.704
Autres revenus	9	1.263.284	1.244.382
<b>Total des produits</b>		<b>1.336.019</b>	<b>1.316.086</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coûts des marchandises vendues		52.546	54.987
Recherche & Développement	10/11	6.824.121	5.094.902
Frais Généraux	10/11	2.716.033	1.796.010
<b>Total des charges</b>		<b>9.592.700</b>	<b>6.945.899</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(8.256.681)</b>	<b>(5.629.813)</b>
Produits financiers	12	359.447	212.021
Charges financières	12	(9.722)	(15.137)
<b>Résultat financier</b>		<b>349.725</b>	<b>196.884</b>
Impôt sur les sociétés		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(7.906.957)</b>	<b>(5.432.929)</b>
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>		<b>(0,59)</b>	<b>(0,48)</b>

	Au 30 juin	
	2013	2012
	€	€
<b>Résultat net</b>	<b>(7.906.957)</b>	<b>(5.432.929)</b>
Autres éléments du résultat global :	-	-
<b>Résultat global de la période</b>	<b>(7.906.957)</b>	<b>(5.432.929)</b>

**ETAT RESUME DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants en euros)

	<u>Note</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
		€	€
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période		(7.906.957)	(5.432.929)
<b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:</b>			
Amortissements et dépréciations		182.966	112.333
Engagements de retraite		56.676	39.457
Charges calculées liées aux paiements en actions		2.050.334	1.095.108
<b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>		<b><u>(5.616.980)</u></b>	<b><u>(4.186.031)</u></b>
Stocks et en cours		17.458	9.381
Créances clients		79.079	(41.750)
Autres créances		(1.373.191)	(802.400)
Fournisseurs		540.836	(815.723)
Autres passifs courants		717.861	(441.323)
<b>Variation du besoin de fonds de roulement</b>		<b><u>(17.957)</u></b>	<b><u>(2.091.815)</u></b>
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</b>		<b><u>(5.634.937)</u></b>	<b><u>(6.277.846)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(788.809)	(108.810)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(41.465)	(11.732)
Acquisitions d'immobilisations financières		(149.137)	(235.831)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(1.011)	26.200
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b><u>(980.422)</u></b>	<b><u>(330.173)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement:</b>			
Augmentation de capital		8.309	37.515.790
Actions d'autocontrôle		140.291	(69.477)
Augmentation (diminution) des avances remboursables	<b>7</b>	904.972	(192.497)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:</b>		<b><u>1.053.572</u></b>	<b><u>37.253.816</u></b>
<b>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</b>		<b><u>(5.561.787)</u></b>	<b><u>30.645.797</u></b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		37.828.631	11.531.117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<b>5</b>	<b><u>32.266.844</u></b>	<b><u>42.176.914</u></b>

**ETAT RESUME DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
(Montants en euros)

	Capital social		Primes liées au capital	Réserves	Résultats cumulés	Total capitaux propres
	Actions ordinaires					
	Nombre d'actions (note 6)	Montant				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>8.822.745</b>	<b>882.275</b>	<b>17.508.641</b>	<b>13.091.218</b>	<b>(19.775.516)</b>	<b>11.706.617</b>
Résultat net					(5.432.929)	(5.432.929)
Augmentation de capital	4.585.402	458.540	37.057.249			37.515.790
Actions propres	(9.225)			(69.477)		(69.477)
Paiements fondés sur des actions				1.095.108		1.095.108
<b>Au 30 juin 2012</b>	<b>13.398.922</b>	<b>1.340.815</b>	<b>54.565.890</b>	<b>14.116.849</b>	<b>(25.208.445)</b>	<b>44.815.110</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>13.408.147</b>	<b>1.340.815</b>	<b>54.612.601</b>	<b>16.007.235</b>	<b>(32.787.516)</b>	<b>39.173.135</b>
Résultat net					(7.906.957)	(7.906.957)
Augmentation de capital						
Actions propres	(17.005)			140.291		140.291
Emission de BSA			8.309			8.309
Paiements fondés sur des actions				2.050.334		2.050.334
<b>Au 30 juin 2013</b>	<b>13.391.142</b>	<b>1.340.815</b>	<b>54.620.910</b>	<b>18.197.860</b>	<b>(40.694.473)</b>	<b>33.465.112</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES

### Note 1 : La Société

Créée en 2002, DBV Technologies SA («la Société») développe et commercialise des produits innovants pour le diagnostic et le traitement des allergies, notamment alimentaires et chez le jeune enfant.

La Société commercialise un produit de diagnostic prêt à l'emploi pour dépister l'allergie au lait de vache chez l'enfant, lancé en France en 2004 et appelé Diallertest<sup>®</sup>. Ce produit est actuellement distribué en France uniquement, par un partenaire commercial, sous un statut réglementaire dérogatoire ne permettant notamment pas sa promotion. Un essai clinique de phase III pourrait démarrer en 2013, visant l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché en Europe. La Société étudie actuellement la pertinence d'effectuer une telle étude et pourrait être amenée, le cas échéant, à ne pas continuer la commercialisation du Diallertest<sup>®</sup>.

DBV Technologies développe également une technologie originale de patchs électrostatiques, Viaskin<sup>®</sup> en vue de développer la voie cutanée dans l'immunothérapie spécifique, ou désensibilisation.

Viaskin<sup>®</sup> Peanut est le premier produit d'immunothérapie spécifique développé par DBV Technologies. De solides données précliniques ont déjà été publiées. Le développement pharmacologique a pu être réalisé grâce à un vaste réseau de collaborations aux États-Unis et en Europe. Une étude de tolérance (phase Ib) menée aux États-Unis a démontré l'innocuité et la bonne tolérance de Viaskin<sup>®</sup> Peanut sur les patients allergiques à l'arachide, alors que la FDA accordait la désignation « Fast Track » au produit. L'AFSAPPS, en France a autorisé une étude d'efficacité sponsorisée par l'AP/HP. En 2012, une étude d'efficacité (phase IIb) a démarré aux États-Unis et en Europe. Les résultats sont attendus courant 2014.

Viaskin<sup>®</sup> Milk est le deuxième produit développé dans le domaine de l'immunothérapie spécifique. Une étude pilote de phase II publiée par Dupont et al. (JACI 2010) a mis en évidence la sécurité et l'efficacité de Viaskin<sup>®</sup> Milk chez l'enfant. La Société prépare en 2013 le lancement d'une étude clinique d'efficacité utilisant Viaskin<sup>®</sup> Milk.

### Faits marquants du 1er semestre 2013

Le 15 janvier 2013, DBV Technologies a annoncé avoir reçu, conjointement avec l'INRA (unité de Virologie et Immunologie Moléculaires VIM-UR892), une subvention de recherche d'un montant de près de 600 000 euros attribuée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour développer un patch-vaccin pédiatrique novateur, efficace et sans danger contre la bronchiolite à VRS. RSV-NanoViaSkin est destiné à devenir le premier vaccin pédiatrique non- invasif et sans adjuvant, par voie épicutanée.

Le 5 mars 2013, DBV Technologies a annoncé la conclusion d'un accord stratégique de fabrication avec Sanofi pour la production de ses principes actifs pharmaceutiques (API) du Viaskin, tel que l'extrait de protéines d'arachide.

Par cet accord, Sanofi agira comme façonnier pour DBV (CMO ou Contract Manufacturing Organization). Dans ce contexte, Sanofi industrialisera et validera le processus de production des principes actifs pharmaceutiques de Viaskin pendant les phases de développement et les fournira à DBV au stade commercial.

DBV bénéficiera de l'expertise reconnue de Sanofi dans le développement des produits biologiques et la fabrication d'extraits végétaux et de protéines thérapeutiques purifiées. En outre, le site de fabrication d'Aramon (France), qui produira les principes actifs pharmaceutiques de DBV, est agréé par la FDA et dispose de toutes les capacités nécessaires pour soutenir l'enregistrement de Viaskin<sup>®</sup> à la fois pour les marchés européens et américains.

Le 7 mai 2013, DBV Technologies a annoncé la signature d'un partenariat avec le Jaffe Food Allergy Institute de l'école de médecine d'Icahn du Mount Sinai à New York pour la mise en place d'une collaboration de recherche portant sur le mécanisme induit par Viaskin<sup>®</sup> lors de l'immunothérapie par voie épicutanée (EPIT<sup>®</sup>).

Le 16 mai 2013, DBV Technologies et Stallergenes ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique de recherche. Ce partenariat associe l'expertise de niveau mondial de Stallergenes dans les allergies respiratoires et la plate-forme unique de DBV, Viaskin<sup>®</sup>, permettant une désensibilisation par voie épicutanée. DBV réalisera l'ensemble des travaux précliniques, jusqu'aux études de preuve de concept, en utilisant sa technologie

Viaskin<sup>®</sup> combinée aux aéroallergènes développés par Stallergenes. Stallergenes financera l'ensemble de la recherche de DBV sur ces aéroallergènes et bénéficiera des droits de développement et de commercialisation. Dans les prochains mois, les parties concluront des accords de licence pour chaque aéroallergène, afin de définir notamment les clauses de participation au développement et à la commercialisation de ces produits.

Le 6 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé la nomination de Véronique Foutel au poste de Directeur Marketing Stratégique, membre du Comité Exécutif.

Le 20 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé les résultats à 6-, 12-, 18-mois d'Arachild, une étude sponsorisée par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). A l'analyse des données, deux-tiers des enfants de moins de 12 ans franchissent les critères d'efficacité de l'étude après 18 mois de traitement par Viaskin<sup>®</sup> Peanut 100µg. De même, la réponse sérologique apparaît ample et robuste, témoignant de l'efficacité du processus de désensibilisation en cours.

Le 28 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé avoir présenté 6 résultats précliniques et cliniques sur l'immunothérapie épicutanée (EPIT) lors du congrès de l'EAACI (European Academy of Allergy & Clinical Immunology & World Allergy Organization & World Allergy & Asthma Congress) à Milan (Italie). La technologie Viaskin<sup>®</sup> a fait l'objet de 6 présentations, dont une communication orale sur la méthodologie du test de provocation alimentaire utilisée dans l'étude de phase IIb VIPES, actuellement en cours, ainsi que de multiples posters sur l'effet immunologique de l'EPIT.

## **Note 2 : Principes généraux et déclaration de conformité**

### **Remarques préliminaires :**

Les comptes résumés de la Société sont exprimés en euros, sauf indication contraire.

La date de clôture des comptes semestriels résumés est fixée au 30 juin.

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés le 25 juillet 2013 par le Conseil d'administration.

### **Principes généraux et déclaration de conformité**

En application du règlement européen n°1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers de la Société au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, la Société s'est assurée que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes si elle avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que les interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les comptes semestriels résumés au 30 juin 2013 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers de l'exercice 2012.

La Société a appliqué la norme IAS19 révisée, applicable à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012. Cette application constitue un changement de méthode comptable.

Les effets du retraitement des principaux indicateurs 2012 seraient :

- une augmentation de 99 900 euros du résultat net,
- et une diminution de 99 900 euros des Autres éléments du résultat global.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

### Saisonnalité de l'activité

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets significatifs de saisonnalité de ses ventes.

### Note 3 : Actifs financiers non-courants

(Montants en euros)

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôts de garantie	83.365	82.999
Titres immobilisés	275.510	275.510
Contrat de liquidité	174.619	25.848
<b>Total des actifs financiers non-courants</b>	<b><u>533.494</u></b>	<b><u>384.357</u></b>

Les actifs financiers non-courants sont composés des dépôts de garantie versés au bailleur, des Sicav nanties en garantie de contrats de location simple et d'un contrat de liquidité. Au titre de ce dernier, 17.005 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2013, le solde du numéraire est maintenu en actif financier non-courant.

### Note 4 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédit d'impôt recherche	3.651.353	2.522.399
Autres créances fiscales	449.893	355.728
Autres créances	-	45.664
Charges constatées d'avance	202.169	193.696
<b>Total</b>	<b><u>4.303.415</u></b>	<b><u>3.117.487</u></b>

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé.

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des loyers et de l'assurance.

#### *Crédit d'impôt recherche*

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 3.14 de l'annexe aux comptes IFRS établis au 31 décembre 2012, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

- 2010 : 1.386.989 €, remboursé en 2011,
- 2011 : 1.699.080 €, remboursé en 2012,
- 2012 : 2.522.399 €, à recevoir en 2013.

Au titre des comptes présentés, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 1.128.954 euros au 30 juin 2013 et de 1.219.847 euros au 30 juin 2012.

#### **Note 5 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

(Montants en euros)

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Disponibilités	408.623	98.130
Concours bancaires courants	-	(519.499)
Valeurs mobilières de placement	58.221	-
Dépôts à terme	<u>31.800.000</u>	<u>38.250.000</u>
<b>Total</b>	<u><b>32.266.844</b></u>	<u><b>37.828.631</b></u>

#### **Note 6 : Capital**

Le capital social, au 30 juin 2013, est fixé à la somme de 1.340.814,70 euros (un million trois cent quarante mille huit cent quinze euros et soixante-dix centimes). Il est divisé en 13.408.147 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE"), et actions gratuites ("AGA") octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

L'incidence sur le résultat net des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 11.

#### **Note 7 : Emprunts et dettes financières**

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO et la COFACE.

La Société bénéficie de deux contrats d'avances avec OSEO Innovation et un contrat avec la COFACE. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

La Société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'aide OSEO, composé pour partie de subventions et d'avances remboursables.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants. Le produit des subventions versées est quant à lui étalé sur la durée du projet financé.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable (montants en euros) :

	<u>2ème aide OSEO</u>	<u>3ème aide OSEO</u>	<u>4ème aide OSEO</u>	<u>COFACE</u>	<u>Total</u>
<b>Bilan Dette Ouverture 01/01/2012</b>	<b>450,713</b>	<b>246,238</b>	-	<b>122,501</b>	<b>819,452</b>
+ encaissements	-	-	-	-	-
- remboursements	(200,000)	-	-	-	(200,000)
+/- autres mouvements	(4,257)	9,438	-	2,322	7,503
<b>Bilan Dette au 30/06/2012</b>	<b>246,456</b>	<b>255,676</b>	-	<b>124,823</b>	<b>626,955</b>

  

	<u>2ème aide OSEO</u>	<u>3ème aide OSEO</u>	<u>4ème aide OSEO</u>	<u>COFACE</u>	<u>Total</u>
<b>Bilan Dette Ouverture 01/01/2013</b>	<b>257,414</b>	<b>249,899</b>	-	<b>126,752</b>	<b>634,065</b>
+ encaissements	-	256,000	903,500	-	1,159,500
- remboursements	(260,000)	-	-	-	(260,000)
+/- autres mouvements	2,586	481	-	2,404	5,471
<b>Bilan Dette au 30/06/2013</b>	-	<b>506,380</b>	<b>903,500</b>	<b>129,156</b>	<b>1,539,036</b>

## Note 8 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

### 8.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque période présentée.

### 8.2 Autres passifs courants

(Montants en euros)

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dettes sociales	1.025.314	1.158.362
Dettes fiscales	49.768	62.793
Autres dettes	36.500	67.000
Produits constatés d'avance	834.469	127.298
<b>Total</b>	<b>1.946.051</b>	<b>1.415.453</b>

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

## Note 9 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

(Montants en euros)

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Chiffre d'affaires	72.735	71.704
Crédit Impôt Recherche	1.128.954	1.219.847
Subventions	134.330	24.535
<b>Total</b>	<b>1.336.019</b>	<b>1.316.086</b>

Le chiffre d'affaires de la Société est composé de la vente des produits Diallertest®.

## Note 10 : Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

	30 juin	
	2013	2012
<b>Dépenses de R&amp;D</b>	€	€
Frais de personnel	2,745,687	1,793,643
Sous traitance, Collaboration et consultants	3,127,406	2,637,834
Fournitures de Recherche	300,182	261,278
Location immobilière	111,658	122,992
Congrès, Frais de déplacement	264,160	136,079
Dotations aux provisions et amortissements	140,501	85,043
Autres	134,528	58,034
<b>Total des dépenses de R&amp;D</b>	<b>6,824,121</b>	<b>5,094,902</b>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

Frais généraux	30 juin	
	2013	2012
	€	€
Frais de personnel	1,737,632	1,333,363
Honoraires	413,700	120,565
Location immobilière	47,927	57,186
Assurances	48,972	31,668
Communication, frais de représentation et déplacement	241,538	141,788
Frais postaux et de telecommunication	26,291	45,184
Fournitures administratives et locations mobilières	57,802	29,858
Autres	142,172	36,398
<b>Total des frais généraux</b>	<b>2,716,033</b>	<b>1,796,010</b>

### *Charges de personnel*

La Société employait 39 personnes au 30 juin 2013, contre 26 au 30 juin 2012.

Les frais de personnel s'analysent comme suit (en euros) :

	30/06/2013	30/06/2012
Salaires et traitement	1.634.446	834.856
Charges sociales	741.862	394.707
Contribution patronale actions gratuites	-	802.312
Charges sur engagement de retraite	56.676	39.457
Païement en actions	2.050.334	1.095.108
<b>Total</b>	<b>4.483.318</b>	<b>3.166.440</b>

#### Note 11 : Paiements en actions

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE) et actions gratuites (AGA) attribués à des salariés, des membres du Conseil d'administration non-salariés, des conseillers scientifiques ou à des prestataires de services.

Les bons attribués sont susceptibles d'être exercés à tout moment après une période de vesting comprise entre 0 et 4 ans et deviennent caducs après une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution. L'acquisition des bons par les bénéficiaires n'est pas soumise à des conditions de marché. La charge représentative de l'avantage octroyé est comptabilisée linéairement en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits.

La charge comptabilisée au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2013 s'élève à 2.050.335 euros, contre 1.095.108 un an plus tôt.

#### Note 12 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en euros) :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Produits financiers	359.447	212.021
Charges financières	(9.722)	(15.137)
<b>Total</b>	<b><u>349.725</u></b>	<b><u>196.884</u></b>

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement. Les intérêts d'emprunt, les pertes de change et les charges liées à la désactualisation des avances remboursables Oséo et Coface constituent les charges financières.

#### Note 13 : Engagements

Les engagements opérationnels existants au 31 décembre 2012 n'ont pas évolué de façon significative au 30 juin 2013.

#### Note 14 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées (en euros) :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Membres du Conseil d'administration	183.345	66.425
Jetons de présence	20.000	6.000
Paiements en actions aux membres du Conseil d'administration	736.094	435.410
Honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom		82.256
<b>Total</b>	<b><u>939.439</u></b>	<b><u>590.091</u></b>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 11. Le contrat avec la SCP Benhamou Vannerom a pris fin au 31 décembre 2012.

Etat des dettes avec les parties liées au 30 juin :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
SCP Benhamou Vannerom	-	-
Jetons de présence	36.500	34.000
Engagement de retraite	46.149	11.163
<b>Total</b>	<b><u>82.649</u></b>	<b><u>45.163</u></b>

**Note 15 : Événements postérieurs à la clôture**

Le 8 juillet, DBV Technologies a annoncé la fin du recrutement de son essai clinique international de phase IIb, VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety), une étude de 12 mois sur Viaskin® Peanut. VIPES a débuté en août 2012 et est réalisée en Europe (France, Pays-Bas et Pologne) ainsi qu'en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) avec un total de 22 centres, ayant sélectionné et randomisé respectivement 315 et 221 sujets allergiques à l'arachide. La population de patients de l'étude VIPES compte 113 enfants (de 6 à 11 ans), 73 adolescents (de 12 à 17 ans) et 35 adultes (de 18 à 55 ans). DBV prévoit de communiquer les résultats principaux de l'étude au cours du second semestre 2014. DBV bénéficie d'une procédure de développement accéléré («Fast Track») pour le Viaskin® Peanut auprès de la FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis.

## II - RAPPORT D'ACTIVITE

### ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Les **produits opérationnels** de la Société se sont élevés respectivement à 1.336.019 euros et 1.316.086 euros pour les premiers semestres 2013 et 2012. Ces produits ont été principalement générés par le crédit impôt recherche, et de manière plus marginale, par les ventes de Diallertest<sup>®</sup> ainsi que par des subventions reçues dans le cadre des projets de recherche menés par la Société.

en euros	30 juin	
	2013	2012
Chiffre d'affaires	72 735	71 704
Autres revenus	1 263 284	1 244 382
dont Crédit Impôt Recherche	1 128 954	1 219 847
dont subventions	134 330	24 535
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>1 336 019</b>	<b>1 316 086</b>

Aucune dépense de R&D n'étant activée jusqu'à l'obtention d'autorisation de mise sur le marché, le crédit impôt recherche afférent aux dits programmes de recherche est pour sa part intégralement comptabilisé en produit opérationnel. Les aides reçues par la Société au cours de la période ont été déduites de l'assiette de calcul du crédit impôt recherche.

La Société a comptabilisé au titre du premier semestre 2013, un produit net lié au Crédit Impôt Recherche de 1.128.954 euros qui correspond à celui dégagé au cours du premier semestre 2013. Le crédit d'impôt recherche 2012 (soit 2.522.399 €) a fait l'objet d'une demande de remboursement conformément au régime des PME au sens communautaire. Au jour du présent Rapport Financier Semestriel, le remboursement n'a pas encore été reçu.

Le montant du crédit impôt recherche est resté relativement stable sur la période.

Le chiffre d'affaires généré par le Diallertest<sup>®</sup>, uniquement commercialisé en France via un distributeur, s'est affiché à 72.735 euros au premier semestre 2013 comparé à 71.704 euros un an plus tôt. Ce produit de diagnostic historique n'est pas stratégique pour la Société, dont la priorité réside en la future commercialisation de produits de désensibilisation issus de la plateforme Viaskin<sup>®</sup>.

**Le coût des marchandises vendues** correspond donc aux coûts du prestataire responsable de la fabrication du Diallertest<sup>®</sup>. En effet, la Société ne disposant pas à ce jour du statut de laboratoire pharmaceutique, la fabrication du Diallertest<sup>®</sup> est confiée à un tiers disposant de ce statut et justifiant ainsi de BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication – Good Manufacturing Practice). Ce CMO (Contract Manufacturing Organisation) intervient donc pour le compte de DBV Technologies qui lui a mis à disposition des équipements de production dédiés. Le coût des marchandises vendues s'est établi à 52 546 euros au premier semestre 2013 contre 54 987 euros un an plus tôt.

La marge commerciale dégagée au cours du premier semestre 2013 s'établissait à environ 28% du chiffre d'affaires, comparée à 23% un an plus tôt.

Sur le premier semestre 2013, le montant total des **dépenses de recherche et développement** affiche une augmentation significative de 34%, pour s'établir à 6.824.121 euros comparé à 5.094.902 euros un an plus tôt. Ces efforts portent principalement sur le renforcement des équipes de Recherche et Développement, afin de mener de front l'ensemble des programmes de développement, dont 5 études en simultané sur les 24 prochains mois. En outre, la Société sous-traite certaines activités, d'analyse notamment, et fait appel à des consultants dans le cadre des différents projets en cours. Ce poste a fortement contribué à l'augmentation des dépenses de R&D.

Par nature, les dépenses de Recherche et Développement au cours de la période présentée se ventilent comme suit :

en euros	30 juin	
	2013	2012
Frais de personnel	2 745 687	1 793 643
Sous traitance, Collaboration et consultants	3 127 406	2 637 834
Fournitures de Recherche	300 182	261 278
Location immobilière	111 658	122 992
Congrès, Frais de déplacement	264 160	136 079
Dotations aux provisions et amortissements	140 501	85 043
Autres	134 528	58 034
<b>Total des dépenses de R&amp;D</b>	<b>6 824 121</b>	<b>5 094 902</b>

D'une année sur l'autre, ce tableau permet de constater notamment :

- Une augmentation de près de 19% du poste « Sous-traitance, collaborations et consultants » intégrant notamment les coûts des prestataires intervenus pour le compte de DBV Technologies dans le cadre de l'étude de phase Ib et phase IIb ('VIPES') pour Viaskin® Peanut ;
- Une progression d'environ 53% de la masse salariale dédiée à la R&D résultant à la fois d'une augmentation des effectifs (30 collaborateurs au 30 juin 2013 comparé à 21 fin juin 2012) et de la charge liée à la valorisation des BSPCE, BSA et actions gratuites de 1.024.992 euros au premier semestre 2013 comparé à 834.619 euros respectivement sur la même période ;
- La hausse du poste « Congrès, frais de déplacement », liée à l'augmentation importante des effectifs.

**Les frais généraux** comprennent essentiellement les frais de personnel administratifs, les coûts de structure liés au siège social ainsi que des charges externes, comme certains honoraires (audit, avocats, consultants). Au premier semestre 2013, les frais généraux se sont élevés à 2.716.033 euros, comparé à 1.796.010 euros un an auparavant, soit une hausse de 51%.

Par nature, la répartition des frais généraux comptabilisés au cours de la période présentée est la suivante :

en euros	30 juin	
	2013	2012
Personnel	1 737 632	1 333 363
Honoraires	413 700	120 565
Location immobilière	47 927	57 186
Assurances	48 972	31 668
Communication, frais de représentation et déplacement	241 538	141 788
Frais postaux et de télécommunication	26 291	45 184
Fournitures administratives et locations mobilières	57 802	29 858
Autres	142 172	36 398
<b>Total des frais généraux</b>	<b>2 716 033</b>	<b>1 796 010</b>

Ainsi, l'augmentation globale constatée résulte pour l'essentiel :

- D'une augmentation d'environ 30% des frais de personnel principalement liée au changement de structure de rémunération du Président-Directeur général (cf note 15.1 du Document de Référence 2012), ainsi qu'au recrutement de nouveaux collaborateurs,
- Une forte augmentation des honoraires (+243%) principalement liée aux frais de conseils générés par les contrats importants conclus sur la période et les discussions de potentiels partenariats en cours, ainsi que les frais de conseil en relations investisseurs.

**Le résultat financier** net s'est élevé à 349.725 euros au premier semestre 2013 comparé à 196.884 euros sur la même période en 2012. Ce poste comprend d'une part, les produits financiers réalisés sur les placements de la

Société et d'autre part, les pertes de change ainsi que les charges liées à la désactualisation des avances OSEO et COFACE. L'évolution du résultat financier en 2013 s'explique principalement par une augmentation des produits de placement de trésorerie encaissés par la Société, consécutivement aux sommes perçues dans le cadre de son introduction en bourse, réalisée en mars 2012. Les produits financiers sont donc passés de 212.021 euros au 30 juin 2012 à 359.447 euros au 30 juin 2013.

Compte tenu des déficits constatés sur les 3 derniers exercices, la Société n'a pas enregistré de charge **d'impôt sur les sociétés**.

La **perte nette** sur la période s'est élevée à 7.906.957 euros contre une perte de 5.432.929 euros un an plus tôt. La perte par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période) s'est élevée respectivement à 0,59 euros et 0,48 euros par action au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

## ANALYSE DU BILAN

Les **actifs non courants** regroupent les actifs corporels, incorporels et les actifs financiers non courants. Les actifs non courants nets s'élevaient respectivement à 2.183.555 euros et 1.386.652 euros au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012. Cette augmentation résulte principalement des investissements réalisés dans le cadre de la modernisation des laboratoires de recherche et de développement industriel.

Les **actifs courants nets** s'élevaient respectivement à 36.596.270 euros et 41.588.165 euros au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012. Cette variation négative relève principalement de la consommation de trésorerie liée au financement des activités, partiellement compensée par le versement de subventions et avances conditionnées sur la période.

Il en résulte au 30 juin 2013, un **encours de trésorerie** et des instruments financiers courants s'élevant à 32.266.844 euros comparé à 37.828.631 euros au 31 décembre 2012.

La variation nette des **capitaux propres** de la Société résulte pour l'essentiel des pertes réalisées sur la période. Les capitaux propres se sont donc élevés à 33.465.112 euros au 30 Juin 2013 contre 39.173.135 euros au 31 décembre 2012.

## ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>en euros</i>	30 juin	
	2013	2012
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	(5 634 937)	(6 277 846)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(980 422)	(330 173)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	1 053 572	37 253 816

La **consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles** aux 30 juin 2013 et 2012 s'est élevée respectivement à (5.634.937) euros et (6.277.846) euros. Au cours du premier semestre 2013, la consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles a sensiblement diminué par rapport à la même période un an plus tôt, principalement sous l'effet d'une variation ponctuelle du besoin en fonds de roulement.

La **consommation de trésorerie liée aux activités d'investissements** a fortement augmenté en 2013 du fait des investissements importants réalisés sur la période dans le cadre de la modernisation des laboratoires de recherche et de développement industriel.

Les **flux nets de trésorerie liés aux activités de financement** se sont élevés à 1.1 millions d'euros au premier semestre 2013 contre 37.3 millions d'euros un an plus tôt suite à l'encaissement de subventions et avances conditionnées, contre 37.5 millions d'euros nets relatif à l'introduction en bourse de la Société sur NYSE-Euronext en 2012.

### III – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées (en euros) :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Membres du Conseil d'administration	183.345	66.425
Jetons de présence	20.000	6.000
Paievements en actions aux membres du Conseil d'administration	736.094	435.410
Honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom	-	82.256
<b>Total</b>	<u><b>939.439</b></u>	<u><b>590.091</b></u>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 11 de l'annexe aux états financiers résumés. Le contrat avec la SCP Benhamou Vannerom a pris fin au 31 décembre 2012.

Etat des dettes avec les parties liées au 30 juin :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
SCP Benhamou Vannerom	-	-
Jetons de présence	36.500	34.000
Engagement de retraite	46.149	11.163
<b>Total</b>	<u><b>82.649</b></u>	<u><b>45.163</b></u>

## IV – PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance du Document de Référence 2012 de la Société, disponible sur son site web ([www.dbv-technologies.com](http://www.dbv-technologies.com)).

- La Société mène des programmes précliniques et cliniques devant conduire à terme à la commercialisation de solutions thérapeutiques de traitement des allergies, notamment alimentaires et chez le jeune enfant. Le développement d'un candidat-médicament est un processus long et coûteux se déroulant en plusieurs phases, et dont l'issue est incertaine. L'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique apporté par le candidat-médicament pour une ou plusieurs indications données.

A chaque phase de développement, la Société présentera les résultats de ses études cliniques aux autorités des différents pays selon son plan de développement. Des exigences complémentaires concernant les protocoles d'étude, les caractéristiques des patients, les durées de traitement, de suivi post-traitement, des divergences d'interprétation des résultats, des divergences entre les agences réglementaires des différents pays, des demandes d'études supplémentaires afin de préciser certains points ou visant certaines populations spécifiques, pourraient apparaître.

De même, lors des essais cliniques, la rapidité de recrutement des patients peut être variable, même si le choix des centres et des partenaires est calibré en fonction des possibilités de recrutement. En outre, certaines demandes des autorités réglementaires pourraient impacter le délai de démarrage du recrutement des patients.

En outre, la Société pourrait être dans l'incapacité de démontrer la bonne tolérance, l'absence d'effets indésirables, immédiats ou à distance, ou l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits thérapeutiques chez l'animal et chez l'homme. Tout échec lors d'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement. De la même manière, toute décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement des produits thérapeutiques concernés.

Bien que les lésions locales provoquées par l'utilisation du patch se soient toujours révélées modérées, lors de l'utilisation à grande échelle, il se pourrait que ces effets locaux (de type irritation, inflammation locale ou eczéma) constituent une gêne pour certains patients qui pourraient les conduire à interrompre prématurément le traitement.

Par ailleurs, la survenance d'effets à distance ou le déclenchement ou l'aggravation de pathologies ou infections préexistantes ou non, que les connaissances actuelles ne permettent pas d'identifier, pourraient retarder, voire interrompre le développement ou la commercialisation des produits concernés.

A ce jour, la Société ne peut garantir que ses développements de candidats médicaments, en cours ou futurs, aboutiront un jour, ni a fortiori dans des délais compatibles avec les besoins du marché. Tout échec ou retard dans le développement de ses produits thérapeutiques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Egalement, si, après leur autorisation de mise sur le marché (AMM), les produits thérapeutiques de la Société entraînaient des effets secondaires inacceptables ou non repérés pendant la période d'essais cliniques, il lui serait impossible de continuer à les commercialiser pour tout ou partie des indications visées, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Enfin, la Société pourra décider de ne pas commercialiser certains produits dans certains pays voire de ne pas commercialiser du tout ses produits si les conditions de marché, de remboursement, de concurrence ou tout autre événement survenu pendant la phase de développement venait remettre en cause l'intérêt commercial des produits en question.

- Afin de renforcer son programme de développement clinique et d'augmenter sa visibilité au sein de la communauté scientifique, la Société a recours, et pourrait continuer à avoir recours, à des études dites « supports » ou « pilotes » réalisées par des institutions publiques ou universitaires.

La Société n'étant pas promoteur de ces études, elle n'assure pas leur pilotage et leur suivi. En conséquence, les résultats d'efficacité pourraient être affectés par l'absence d'harmonisation des protocoles d'étude. Par ailleurs, la Société n'exerce aucun contrôle sur les protocoles de ces études, et ne peut donc anticiper ou garantir la façon dont les résultats seront obtenus, utilisés et/ou publiés, ni l'occurrence d'effets secondaires. En outre, la Société n'a aucun contrôle sur la qualité de l'analyse statistique effectuée par ses institutions.

Dans le cadre de ces études universitaires, la Société ne contrôlera pas la politique de publication des résultats et pourrait se voir refuser par les promoteurs des études l'utilisation des résultats à des fins réglementaires ou de communication.

- Diallertest® Milk est le premier produit de diagnostic à l'allergie aux protéines de lait de vache chez l'enfant mis au point par DBV Technologies, actuellement disponible sur le marché français avec un statut réglementaire dérogatoire et temporaire.

Compte tenu de l'historique d'utilisation, l'autorisation de mise sur le marché en Europe nécessite la réalisation d'une seule étude de phase III dont le protocole a été discuté et approuvé par les Autorités Européennes (EMA) dans le cadre d'une procédure d'Avis Scientifique puis de Plan d'Investigation Pédiatrique (PIP). La Société poursuit les discussions avec les autorités réglementaires et souhaite aménager ce protocole. Elle réexaminera à la lumière de ces discussions, courant 2013, l'intérêt stratégique et économique de poursuivre le développement et/ ou la commercialisation de Diallertest® Milk.

La commercialisation de Diallertest® Milk pourrait donc être interrompue, de façon définitive ou transitoire, à tout moment pour des raisons stratégiques et/ou à la demande des autorités réglementaires.

- La Société est dépendante de tiers pour son approvisionnement en divers matériaux, produits chimiques ou biologiques (extrait de protéines notamment) qui sont nécessaires à la production de patchs destinés à la réalisation de ses essais cliniques ou de patchs diagnostic et, à terme, de ses futurs patchs thérapeutiques.

L'approvisionnement de la Société en l'un quelconque de ces matériaux et produits pourrait être réduit ou interrompu. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matériaux ou produits chimiques ou biologiques de qualité acceptable, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable. Si ses principaux fournisseurs ou fabricants lui faisaient défaut ou si son approvisionnement en produits et matériaux était réduit ou interrompu, la Société pourrait ne pas être capable de continuer de développer, produire, puis commercialiser ses produits à temps et de manière compétitive. De plus, ces matériaux et produits sont soumis à des exigences de fabrication strictes et des tests rigoureux. Des retards dans l'achèvement et la validation des installations et des procédés de fabrication de ces matériaux et produits chez les fournisseurs de la Société pourraient affecter sa capacité à terminer des essais cliniques et à commercialiser ses produits de manière rentable et dans des délais raisonnables.

Afin de prévenir de telles situations, la Société entend diversifier ses sources d'approvisionnement en identifiant a minima une seconde source d'approvisionnement pour les matières premières et matériaux critiques (protéines naturelles et film polymère avec un revêtement en titane).

Si la Société rencontrait des difficultés dans l'approvisionnement de ces matériaux, produits chimiques ou biologiques, si elle n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou, de nouer de nouveaux accords, pour développer et fabriquer ses produits dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés.

- Dans le cadre de son développement, la Société a recours à des sous-traitants tant pour la fabrication des patchs que pour la réalisation des essais cliniques. Bien que la Société ait pris en compte les risques de défaillance de ses sous-traitants ou de rupture des relations contractuelles, et mis en place des mesures destinées à parer à ces risques, toute défaillance de leur part pourrait avoir des conséquences sur la durée, voire la poursuite, des études cliniques et la qualité des données qui doit répondre à des normes strictes (Bonnes Pratiques Cliniques, Bonnes Pratiques de Fabrication) imposées par les autorités de tutelle, et donc retarder la commercialisation des produits.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

- Dans le monde entier, l'industrie pharmaceutique est confrontée à une évolution permanente de son environnement réglementaire et à une surveillance accrue de la part des autorités compétentes et du public qui exigent davantage de garanties quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments. Par ailleurs, les mesures d'incitation à la recherche se trouvent réduites.

Les autorités de santé et notamment la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis ont imposé des exigences de plus en plus lourdes en terme de volume de données demandées afin de démontrer l'efficacité et la sécurité d'un produit. Ces exigences ont réduit le nombre de produits autorisés. Les produits commercialisés font en outre l'objet d'une réévaluation régulière du rapport bénéfice/risque après leur autorisation. La découverte tardive de problèmes non décelés au stade de la recherche peut conduire à des restrictions de commercialisation, à la suspension ou au retrait du produit et à un risque de contentieux accru.

Parallèlement, alors qu'il devient de plus en plus difficile de mettre sur le marché des produits innovants pour les raisons susvisées, les autorités gouvernementales cherchent à faciliter l'entrée de médicaments génériques sur le marché des produits déjà commercialisés par le biais de nouvelles réglementations visant à modifier le droit des brevets et les règles d'exclusivité des données sur les principaux marchés.

Dans la mesure où de nouvelles réglementations entraînent une augmentation des coûts d'obtention et de maintien des autorisations de commercialisation des produits ou limitent la valeur économique d'un nouveau produit pour son inventeur, les perspectives de croissance de l'industrie pharmaceutique et de la Société pourraient s'en trouver réduites.

Par ailleurs, toute étude clinique est soumise à l'accord préalable des autorités de santé des pays dans lesquels il est prévu de mener l'étude et de comités d'éthique ; un avis négatif pourrait entraver ou stopper le programme de développement clinique de la Société.

De même, la Société met en place, pour chaque étude, un Data and Safety Monitoring Board (comité de suivi des données et de la sécurité). Les bonnes pratiques cliniques recommandent de suivre les avis du Data and Safety Monitoring Board, ces derniers pouvant être amené à demander des arrêts prématurés ou des délais sur le développement des produits.

De plus, en fonction des informations qui leur seraient communiquées en cours d'étude, notamment sur la survenue d'évènements indésirables graves, les autorités de santé pourraient décider de la suspension ou de l'arrêt prématuré de l'étude.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

- Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche qui a été remboursé et contrôlé par l'administration fiscale au titre des années 2008 à 2010.

Pour les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par

un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

**V - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2013**

CHD AUDIT & CONSEIL  
8, rue Auber  
75009 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**DBV Technologies**

Société Anonyme  
Green Square - Bât. D  
80/84, rue des Meuniers  
92220 Bagneux

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle 2013**

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société DBV Technologies, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

CHD AUDIT & CONSEIL

Deloitte & Associés

Jean-Marc BULLIER

Fabien BROVEDANI

**VI - DECLARATION DU RESPONSABLE  
DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2013**

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2013, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 25 Juillet 2013

Pierre-Henri Benhamou  
Président Directeur-Général

## 5. COMMUNIQUES DE PRESSE RECENTS

Les communiqués de presse significatifs de la Société depuis le 30 juin 2013 sont figurés ci-après. Il est précisé que les événements importants intervenus au cours du premier semestre 2013 sont repris dans le rapport d'activité du rapport semestriel figurant au paragraphe 4 de l'Actualisation.

**« DBV Technologies annonce la fin du recrutement de l'étude clinique internationale de phase IIb VIPES dans le cadre du développement pharmaceutique de Viaskin® Peanut, premier traitement de l'allergie à l'arachide par voie épicutanée**

- *Les résultats de l'étude VIPES sont attendus pour le 2ème semestre 2014*
- *La plus vaste étude internationale de désensibilisation réalisée chez l'enfant, adolescent et adulte allergiques à l'arachide en Amérique du Nord et en Europe*

Bagneux, France, le 8 juillet 2013 - DBV Technologies (Euronext: DBV – ISIN: FR0010417345), créateur de Viaskin®, nouvelle référence dans le traitement de l'allergie, a annoncé aujourd'hui la fin du recrutement de son essai clinique international de phase IIb, VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety), une étude de 12 mois sur Viaskin® Peanut. VIPES a débuté en août 2012 et est réalisée en Europe (France, Pays-Bas et Pologne) ainsi qu'en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) avec un total de 22 centres, ayant sélectionné et randomisé respectivement 315 et 221 sujets allergiques à l'arachide. La population de patients de l'étude VIPES compte 113 enfants (de 6 à 11 ans), 73 adolescents (de 12 à 17 ans) et 35 adultes (de 18 à 55 ans). DBV prévoit de communiquer les résultats principaux de l'étude au cours du second semestre 2014. DBV bénéficie d'une procédure de développement accéléré («Fast Track») pour le Viaskin® Peanut auprès de la FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis.

Au total, 221 sujets allergiques à l'arachide répartis en trois groupes actifs (50, 100 et 250µg et un groupe placebo. Ils ont bénéficié à l'inclusion, d'un test de provocation orale en double aveugle contre placebo qui a permis d'établir le seuil de référence de la réaction à l'arachide. Les patients reçoivent un patch Viaskin® Peanut tous les jours pour une durée de 12 mois. Chaque patch est appliqué sur le bras pour les adultes (de 18 à 55 ans) et les adolescents (de 12 à 17 ans) ou sur le dos pour les enfants (de 6 à 11 ans).

Le coordinateur principal de l'étude en Amérique du Nord est le Pr Hugh Sampson, Chef de service de la division Allergie et immunologie du service de pédiatrie, Directeur de l'institut Jaffe Food Allergy et doyen des sciences biomédicales translationnelles du centre médical Mount Sinai de New York aux États-Unis. Le Pr. Sampson est également l'investigateur principal et coordinateur de l'étude clinique CoFAR6 (Consortium of Food Allergy Research) sponsorisée par le NIH (National Institutes of Health) sur Viaskin® Peanut. Le Pr Christophe Dupont, de l'Hôpital Necker, à Paris (AP-HP) coordonne l'étude en Europe. Le Pr Dupont est également Président du Conseil scientifique de DBV, il est membre de la société européenne de gastroentérologie, hépatologie et nutrition pédiatrique et du Comité de nutrition de la Société française de pédiatrie.

(...)

Viaskin® Peanut a déjà fait la preuve de son efficacité chez des enfants présentant une allergie sévère à l'arachide traités pendant 18 mois avec une dose de 100 µg. Ces résultats récents proviennent de l'étude pilote ARACHILD, un essai clinique de phase II multicentrique, en double aveugle contre placebo, sponsorisé par l'AP-HP (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris), et incluant 54 sujets de 5 à 17 ans. Les données montrent que deux tiers des enfants de moins de 12 ans ont atteint le critère principal d'efficacité après 18 mois de traitement. La réponse sérologique observée pendant le traitement donne également des indications d'efficacité du processus de désensibilisation.

### ***L'allergie à l'arachide : une menace pour la vie de millions de personnes***

Aux Etats-Unis, 1,1 % de la population, soit environ 3 millions de personnes, est allergique à l'arachide et on constate près de 100 à 150 décès par an. Cette allergie affecte à la fois les adultes et les enfants – au Royaume-Uni, elle touche, selon des estimations, 1,8 % des jeunes enfants. La prévalence de l'allergie à l'arachide dans les autres pays occidentaux (Canada, France et Espagne) a été largement étudiée par les scientifiques et oscille entre 0,9 et 1,5 %. Elle est considérée comme persistante. De nombreuses études indiquent que moins de 20 % des enfants risquent de développer une allergie à l'arachide. En outre, c'est la plus sévère de toutes les allergies alimentaires courantes (par exemple, lait et oeuf).»

### **« DBV Technologies lance une étude de suivi à long terme du Viaskin® Peanut**

#### ***OLFUS-VIPES sera l'étude la plus importante destinée à évaluer l'efficacité, l'innocuité et la tolérance à long-terme d'un traitement contre l'allergie à l'arachide***

Bagneux (France), 4 septembre 2013 - DBV Technologies (Euronext : DBV – code ISIN : FR0010417345), créateur de Viaskin®, nouvelle référence dans le traitement de l'allergie, annonce aujourd'hui le recrutement du premier patient dans l'étude ouverte de suivi OLFUS (Open-Label Follow-Up Study) de VIPES, étude de Phase IIb, afin d'évaluer l'efficacité à long terme et l'innocuité de Viaskin® Peanut. OLFUS-VIPES est une étude de prolongation pour les sujets ayant effectué 12 mois en double aveugle dans l'étude VIPES. OLFUS-VIPES est une étude multicentrique menée en Europe et en Amérique du Nord. Il est prévu d'inclure 21 sites dans 4 pays. Un maximum de 218 sujets participera à l'étude OLFUS-VIPES.

Les patients inscrits dans cette étude de suivi recevront un traitement au Viaskin® Peanut pendant une période additionnelle de 24 mois, suivie de 2 mois sans traitement, afin de confirmer le maintien dans la durée de l'efficacité du traitement. Cette étude permettra d'aborder la question cruciale de la tolérance après l'arrêt du traitement.

(...)

Les sujets participant à l'étude OLFUS-VIPES continueront de recevoir la même dose de Viaskin® Peanut que celle précédemment reçue lors de l'étude VIPES (50 µg, 100 µg ou 250 µg de protéines d'arachide). Les sujets qui avaient précédemment reçu le placebo dans l'étude VIPES seront de nouveau randomisés afin d'être traité avec Viaskin® Peanut selon un ratio 1:1:1. La transition de l'étude VIPES vers l'étude OLFUS-VIPES sera effectuée de manière aveugle.

L'application quotidienne répétée de Viaskin® Peanut continuera comme précédemment dans l'étude VIPES : un nouveau patch sera appliqué toutes les 24 heures sur la face interne des deux bras supérieurs pour les adultes (≥ 18 ans) et adolescents (12-17 ans), ou sur la zone inter scapulaire du dos pour les enfants (7-11 ans).

Les objectifs d'efficacité et d'innocuité à long terme du Viaskin® Peanut sont, pour ces 24 mois, les suivants :

- évaluer l'efficacité du Viaskin® Peanut jusqu'à 36 mois de traitement à l'immunothérapie épicutanée (EPIT) chez les sujets allergiques à l'arachide ;
- évaluer l'innocuité, à long terme, du traitement au Viaskin® Peanut ;
- évaluer la tolérance à l'arachide, à long terme, après la fin de l'immunothérapie spécifique par Viaskin® Peanut.

Le principal investigateur et coordinateur pour l'Amérique du Nord est le Dr. Hugh Sampson, professeur de pédiatrie et Directeur du Jaffe Food Allergy Institute de la Mount Sinai School of Medicine. En Europe, le principal coordinateur est le Professeur Christophe Dupont, M.D., Ph. D. à l'hôpital Necker des enfants malades à Paris, France.

### ***L'allergie à l'arachide : une menace pour la vie de millions de personnes***

Aux Etats-Unis, 1,1 % de la population, soit environ 3 millions de personnes, est allergique à l'arachide et on constate près de 100 à 150 décès par an. Cette allergie affecte à la fois les adultes et les enfants – au Royaume-Uni, elle touche, selon des estimations, 1,8 % des jeunes enfants. La prévalence de l'allergie à l'arachide dans les autres pays occidentaux (Canada, France et Espagne) a été largement étudiée par les scientifiques et oscille entre 0,9 et 1,5 %. Elle est considérée comme persistante. De nombreuses études indiquent que moins de 20 % des enfants risquent de développer une allergie à l'arachide. En outre, c'est la plus sévère de toutes les allergies alimentaires courantes (par exemple, lait et œuf). »

### **« Chiffre d'affaires et position de trésorerie des neuf premiers mois et point sur l'innocuité de Viaskin® Peanut**

#### ***Le DSMB, comité indépendant, valide les résultats d'innocuité de Viaskin® Peanut dans l'étude de Phase II, VIPES***

Bagneux, France, le 15 Octobre 2013 – DBV Technologies (Euronext: DBV – ISIN: FR0010417345), créateur de Viaskin®, nouvelle référence dans le traitement de l'allergie, a annoncé aujourd'hui la publication de son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois. DBV présente aussi une actualisation des données d'innocuité du Viaskin® Peanut obtenues dans l'étude clinique de phase IIb VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety), une étude de 12 mois destinée à évaluer l'efficacité et l'innocuité du patch Viaskin® Peanut dans le traitement de l'allergie à l'arachide.

DBV a lancé l'étude VIPES en Août 2012, recrutant 221 patients allergiques à l'arachide, dont des enfants, des adolescents et des adultes. L'étude est réalisée en Europe et en Amérique du Nord par 22 investigateurs. Au cours du second Comité de surveillance des données d'innocuité qui s'est tenu le 9 Septembre 2013, les membres de ce comité indépendant ont revu les données d'innocuité pour l'ensemble des 221 patients randomisés et traités dans VIPES. Le comité a conclu que l'étude VIPES ne présentait pas de problème d'innocuité et recommandé de continuer l'étude selon le protocole en vigueur. DBV prévoit de publier les données cliniques après 12 mois de traitement au cours du second semestre 2014. VIPES a reçu la désignation « Fast Track » par la FDA (Food and Drug Administration).

#### ***Chiffre d'affaires et position de trésorerie des neuf premiers mois***

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires s'est établi à 2 535 963 euros<sup>1</sup>, comparé à 1 336 019 euros au cours des six premiers mois, en raison principalement d'une augmentation du Crédit d'Impôt Recherche, s'élevant à 2 271 494 euros sur la période, contre 1 263 284 euros<sup>2</sup> trois mois plus tôt. Cette progression importante est représentative des efforts de R&D réalisés par la Société. Les ventes de Diallyrtest® ont représenté 73 840 euros, stables sur la période.

(...)

Au 30 septembre 2013, la situation nette de trésorerie de DBV Technologies s'établissait à 27,6 millions d'euros, comparée à 32,3 millions d'euros trois mois plus tôt.

Au cours du troisième trimestre, la Conseil d'Administration a procédé à l'attribution d'actions de performance ('actions gratuites') et de stock-options au bénéfice du Président Directeur Général et de l'ensemble des salariés de DBV, dans le cadre des autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires du 4 juin 2013 et du 9 décembre 2011. Ces attributions représentent une dilution maximale de 7,6% sur la base du

---

<sup>1</sup> Le montant indiqué correspond aux produits opérationnels

<sup>2</sup> Le montant indiqué correspond aux « Autres revenus » et se décompose comme suit : il correspond à hauteur de 1 128 954 euros au Crédit d'Impôt Recherche et à hauteur de 134 330 euros à des subventions.

capital et des droits de vote existant à ce jour et 6,6% sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués. »

**« Stallergenes et DBV Technologies signent une collaboration de recherche et développement dans l'allergie au pollen de bouleau**

- ***Stallergenes pourra exercer une option de développement et de commercialisation sur un nouveau produit dans l'allergie au pollen de bouleau***
- ***DBV est éligible à des paiements d'étape ainsi que des redevances sur les ventes de Stallergenes***
  - ***Stallergenes acquiert une participation dans DBV***

ANTONY et BAGNEUX, France, le 18 octobre 2013 - Stallergenes S.A. (Euronext Paris : GENP), leader mondial de l'immunothérapie allergénique, et DBV Technologies (Euronext Paris : DBV), créateur du Viaskin<sup>®</sup>, une nouvelle référence dans le traitement de l'allergie, ont annoncé avoir signé un accord de recherche et de développement pour la mise au point d'un nouveau traitement de l'allergie au pollen de bouleau. Cette collaboration est le premier accord s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre les deux sociétés dédié au développement de traitements innovants dans le domaine des allergies respiratoires. L'accord signé aujourd'hui permettra d'associer l'expertise mondialement reconnue de Stallergenes dans le domaine des allergies respiratoires à la nouvelle technologie de délivrance épicutanée de DBV, Viaskin<sup>®</sup>, permettant de moduler la réponse immunitaire.

Les patients allergiques au pollen de bouleau souffrent généralement de rhinite allergique et d'asthme allergique saisonniers. La majorité d'entre eux développent également des allergies à certains aliments d'origine végétale. Celles-ci, également connues sous le terme de syndrome oral allergique (SOA), sont causées par une interaction entre les allergènes du pollen de bouleau et des protéines alimentaires de structure similaire. Ce syndrome peut se manifester par des démangeaisons ou un gonflement des lèvres, de la langue ou de la gorge. Ces réactions peuvent parfois être plus graves. La technologie Viaskin de DBV, qui a prouvé son innocuité dans un cadre clinique dans les allergies dangereuses ou potentiellement mortelles, pourrait donc convenir parfaitement aux patients allergiques au pollen de bouleau.

Selon les termes de l'accord, Stallergenes financera l'ensemble du développement pré-clinique réalisé par DBV. L'objectif de ce programme préclinique, d'une durée de 18 à 24 mois, est de fournir à Stallergenes un produit clinique utilisant l'allergène du pollen de bouleau de Stallergenes. Stallergenes bénéficiera d'une exclusivité mondiale sur les droits de développement et de commercialisation de ce produit candidat. DBV pourrait recevoir plusieurs paiements d'étapes, à différents stades précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux pouvant atteindre un montant total de 145 millions d'euros, et se verra verser des redevances sur le chiffre d'affaires futur réalisé par le produit.

Dans le cadre de cet accord, Stallergenes acquiert une participation de 2.0% dans le capital de DBV auprès des actionnaires existants.

(...)

En 2003, Stallergenes a obtenu la licence de Biomay pour sa technologie de protéine recombinante de pollen de bouleau.

***A propos de l'allergie au pollen de bouleau***

Très présente en Europe du Nord, et plus particulièrement en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède et en Suisse, la prévalence de la rhinite allergique au pollen de bouleau dans les populations d'Europe centrale et du Nord varie de 10% à 20%, mais dépasse 20% dans certaines grandes villes. Le pollen de bouleau est le plus allergisant des pollens d'arbres en Europe centrale, du Nord et de l'Est.

La pollinisation du bouleau est courte – 1 à 2 mois – mais intense et précède la pollinisation des graminées. »

**« DBV Technologies et l'Inserm signent un accord de collaboration de recherche visant à développer une nouvelle application de la technologie Viaskin® afin de traiter les patients hémophiles A réfractaires au facteur VIII**

***Cette étude de preuve de concept vise à associer la technologie sûre et non invasive de DBV et l'expertise unique de l'Inserm pour développer une nouvelle approche thérapeutique de l'hémophilie A réfractaire, maladie orpheline dont le traitement est aujourd'hui coûteux et difficile à mettre en oeuvre***

BAGNEUX, FRANCE, 22 octobre 2013 - DBV Technologies (Euronext : DBV - ISIN: FR0010417345), créateur de Viaskin®, une nouvelle référence dans le traitement des allergies, a annoncé aujourd'hui un partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm et l'Inserm Transfert, afin d'étudier la voie épicutanée pour administrer une protéine recombinante Facteur VIII F(VIII) dans un modèle animal d'hémophilie A. DBV et l'Inserm se sont associés pour combiner la technologie Viaskin® et une expertise mondialement reconnue dans l'hémophilie A pour développer un traitement de référence dans l'hémophilie A réfractaire, en fournissant un traitement plus abordable et non invasif.

(...)

L'effet protecteur conféré par l'immunothérapie par voie épicutanée à l'aide de Viaskin® sera évalué grâce à un modèle original de souris déficientes en FVIII, (hémophilie A sévère), développé par l'équipe de l'Inserm. La collaboration de recherche DBV-Inserm se déroulera sur une période de 12 mois. Différents groupes de souris seront traités pendant 45 jours avec un patch Viaskin® contenant la protéine FVIII en comparaison avec un groupe placebo. Après 45 jours, toutes les souris seront alors soumises à un protocole de traitement de substitution pendant 4 semaines. Les taux d'IgG anti-FVIII et d'inhibiteurs du FVIII seront ensuite mesurés par des tests immunologiques et fonctionnels. Il s'agit d'une nouvelle approche s'appuyant sur la technologie Viaskin® qui devrait permettre de réorienter la réaction de l'organisme au facteur VIII, redonnant progressivement toute son efficacité à la transfusion de FVIII qui est à la base du traitement de l'hémophilie A.

#### ***A propos de l'hémophilie A***

L'hémophilie A est une maladie hémorragique récessive rare liée au chromosome X qui touche un individu sur 5 000 à 10 000. Les anomalies génétiques du gène codant le Facteur VIII (FVIII) entraînent une absence de production de FVIII ou la production de molécules FVIII défectueuses. Jusqu'à 30 % des patients connaissent toutefois une complication du traitement de substitution en raison de l'apparition d'anticorps anti-médicament, les anticorps anti-FVIII inhibiteurs (ou inhibiteurs du FVIII), qui empêchent l'utilisation du FVIII. Les anticorps anti-FVIII inhibiteurs sont d'isotype IgG et la plupart sont des sous-classes IgG1 et IgG4. Plusieurs approches ont été étudiées au moyen d'un modèle d'hémophilie A grave chez la souris afin d'induire une tolérance au FVIII exogène. DBV Technologies a développé une approche originale permettant d'administrer un antigène choisi à des organismes immunologiquement sensibilisés et d'induire une tolérance spécifique à l'antigène. La mortalité est élevée et varie entre 12,5% et 22%, généralement en raison d'une hémorragie fatale.»

**« L'association des centres américains de recherche en allergologie (CoFAR) lance, avec DBV Technologies, une étude clinique de Phase II financée par le National Institute of Health (NIH) afin d'évaluer Viaskin® Peanut dans le traitement de l'allergie à l'arachide**

***- Les principaux centres cliniques américains de l'allergie alimentaire participeront à cette étude du CoFAR financée par le NIH, coordonnée par le Pr Sampson et le Pr Jones en collaboration avec les équipes de DBV -L'étude CoFAR6 contribuera à mieux caractériser les mécanismes d'action de l'immunothérapie épicutanée***

BAGNEUX, France, 24 Octobre 2013 - DBV Technologies (Euronext: DBV – ISIN: FR0010417345), créateur de Viaskin®, une nouvelle référence dans le traitement des allergies, et le Consortium for Food Allergy Research

(CoFAR) ont annoncé aujourd'hui que le CoFAR a commencé le recrutement des patients dans un essai multicentrique, randomisé, en double aveugle contre placebo utilisant le Viaskin® Peanut pour traiter les enfants et les adultes allergiques à l'arachide. L'étude "Immunothérapie épicutanée (EPIT) pour traiter l'allergie à l'arachide : une étude de Phase II chez l'enfant et l'adulte, randomisée, en double-aveugle contre placebo " est également appelée CoFAR6.

L'étude CoFAR6, coordonnée par le Dr Hugh Sampson de l'Icahn School of Medicine du Mont Sinai (NY) et le Dr Stacie Jones de l'Arkansas Children's Hospital, recrutera 75 patients âgés de 4 à 25 ans aux États-Unis. Les patients seront répartis en deux groupes actifs de Viaskin® Peanut (100 µg ou 250 µg) contre un groupe placebo (1:1:1). Le Viaskin® Peanut sera appliqué une fois par jour. L'efficacité clinique sera évaluée après 12 et 30 mois de traitement. Le statut immunologique sera estimé au début de l'étude, à 1 an puis à 2,5 ans. L'innocuité sera évaluée de manière centralisée.

(...)

### ***L'allergie à l'arachide : une menace pour la vie de millions de personnes***

Cette allergie affecte à la fois les adultes et les enfants. Aux Etats-Unis, 1,1 % de la population, soit environ 3 millions de personnes, est allergique à l'arachide et on constate près de 100 à 150 décès par an.. Au Royaume-Uni, elle touche, selon des estimations, 1,8 % des jeunes enfants. La prévalence de l'allergie à l'arachide dans les autres pays occidentaux (Canada, France et Espagne) a été largement étudiée par les scientifiques et oscille entre 0,9 et 1,5 %. Elle est considérée comme persistante tout au long de la vie du patient. De nombreuses études indiquent que moins de 20 % des enfants risquent de développer une allergie à l'arachide. En outre, c'est la plus sévère de toutes les allergies alimentaires courantes (par exemple, lait et œuf).»

## 6. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 4 du Document de Référence 2012 ainsi que ci-après.

Depuis l'enregistrement du Document de Référence 2012, les facteurs de risques figurant ci-dessous ont fait l'objet d'une évolution et font l'objet d'une actualisation.

### 6.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les facteurs de risque liés à l'activité de la Société identifiés au paragraphe 4.1 du Document de Référence 2012, restent inchangés à l'exception des paragraphes suivants :

#### **Risques liés au développement clinique et à l'utilisation des produits**

##### ***Le développement des produits de la Société pourrait être retardé ou ne pas aboutir***

La Société mène des programmes précliniques et cliniques devant conduire à terme à la commercialisation de solutions thérapeutiques de traitement des allergies, notamment alimentaires et chez le jeune enfant. Le développement d'un candidat-médicament est un processus long et coûteux se déroulant en plusieurs phases, et dont l'issue est incertaine. L'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique apporté par le candidat-médicament pour une ou plusieurs indications données.

A chaque phase de développement, la Société présentera les résultats de ses études cliniques aux autorités des différents pays selon son plan de développement. Des exigences complémentaires concernant les protocoles d'étude, les caractéristiques des patients, les durées de traitement, de suivi post-traitement, des divergences d'interprétation des résultats, des divergences entre les agences réglementaires des différents pays, des demandes d'études supplémentaires afin de préciser certains points ou visant certaines populations spécifiques, pourraient apparaître. Du fait d'un changement de doctrine réglementaire ou de demandes spécifiques de la part des autorités réglementaires américaines ou européennes, le passage à l'étape suivante peut être retardé ou supprimé. Les délais d'étude peuvent être rallongés ou des études supplémentaires peuvent être demandées. Les coûts de développement peuvent s'en trouver gravement affecter jusqu'à compromettre la faisabilité économique du développement.

De même, lors des essais cliniques, la rapidité de recrutement des patients peut être variable, même si le choix des centres et des partenaires est calibré en fonction des possibilités de recrutement. En outre, certaines demandes des autorités réglementaires pourraient impacter le délai de démarrage du recrutement des patients.

En outre, la Société pourrait être dans l'incapacité de démontrer la bonne tolérance, l'absence d'effets indésirables, immédiats ou à distance, ou l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits thérapeutiques chez l'animal et chez l'homme. Tout échec lors d'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement. De la même manière, toute décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement des produits thérapeutiques concernés.

Les procédures d'évaluation utilisées lors des études cliniques (challenge-test) peuvent donner lieu à des divergences avec les autorités. Les manifestations d'intolérance au cours du challenge test sont de nature à impacter la poursuite des études.

Même si l'ensemble des protocoles sont élaborés en étroite collaboration avec les principaux leaders d'opinion et le conseil scientifique de DBV, ils peuvent donner lieu à contestations de la part de scientifiques opérant dans le domaine.

Bien que les lésions locales provoquées par l'utilisation du patch se soient toujours révélées modérées, lors de l'utilisation à grande échelle, il se pourrait que ces effets locaux (de type irritation, inflammation locale ou eczéma) constituent une gêne pour certains patients qui pourraient les conduire à interrompre prématurément le traitement.

Par ailleurs, la survenance d'effets à distance ou le déclenchement ou l'aggravation de pathologies ou infections préexistantes ou non, que les connaissances actuelles ne permettent pas d'identifier, pourraient retarder, voire interrompre le développement ou la commercialisation des produits concernés.

A ce jour, la Société ne peut garantir que ses développements de candidats médicaments, en cours ou futurs, aboutiront un jour, ni *a fortiori* dans des délais compatibles avec les besoins du marché. Tout échec ou retard dans le développement de ses produits thérapeutiques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Egalement, si, après leur autorisation de mise sur le marché (AMM), les produits thérapeutiques de la Société entraînaient des effets secondaires inacceptables ou non repérés pendant la période d'essais cliniques, il lui serait impossible de continuer à les commercialiser pour tout ou partie des indications visées, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Enfin, la Société pourra décider de ne pas commercialiser certains produits dans certains pays voire de ne pas commercialiser du tout ses produits si les conditions de marché, de remboursement, de concurrence ou tout autre événement survenu pendant la phase de développement venait remettre en cause l'intérêt commercial des produits en question.

## **6.2. RISQUES JURIDIQUES**

Les facteurs de risque juridiques de la Société sont identifiés dans le Document de Référence 2012, et restent inchangés.

A la connaissance de la Société, Il n'existe pas, au jour du dépôt de l'Actualisation, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

## **6.3. RISQUES FINANCIERS**

Les données comptables mentionnées dans le présent paragraphe et les suivants sont issues des comptes de la Société retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au titre du semestre clos le 30 juin 2013.

## **6.4. RISQUES LIES AUX PERTES HISTORIQUES**

***La Société a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer.***

Depuis sa création en 2002, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Au 30 juin 2013, sur la base des comptes retraités selon le référentiel IFRS, ses pertes nettes cumulées s'élevaient à 47 571 802 euros dont une perte nette de 7 906 957 euros au titre du semestre clos au 30 juin 2013.

Ces pertes résultent principalement des dépenses engagées dans le cadre :

- du développement de la technologie Viaskin® ; et
- de la réalisation d'essais précliniques et cliniques.

La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles plus importantes que par le passé au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et de commercialisation se poursuivront, en particulier du fait :

- du programme d'études cliniques en cours ;
- de la nécessité d'entreprendre de nouveaux essais cliniques pour aborder de nouveaux segments de marchés ;
- de l'ensemble des démarches qu'il y aura lieu d'engager en vue de l'obtention des autorisations de mises sur le marché et de dossiers de demandes d'accès des produits au remboursement ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la fabrication de ses produits ;
- des dépenses marketing et ventes à engager en fonction du degré d'avancement de développement des produits ;
- de la poursuite d'une politique de recherche et développement active pouvant le cas échéant, passer par l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

## 6.5. RISQUE DE LIQUIDITE

***La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.***

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche, mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, au jour du dépôt de l'Actualisation être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A ce jour, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme (12 mois) compte tenu de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin 2013, soit 32 266 844 euros pour l'essentiel composé de dépôts à terme immédiatement mobilisables et sans pénalités, en cas de besoin de liquidités.

D'importants efforts de recherche et de développement et dépenses liées à des études cliniques ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de la Société se sont élevés respectivement à (5 634 937) euros et (6 277 846) euros pour les semestres clos les 30 juin 2013 et 2012.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique et l'équipement de son propre laboratoire pharmaceutique, ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement, notamment d'études cliniques ;

- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts associés à d'éventuelles demandes de modification des études, ou d'inclusion d'un nombre supérieur de patients ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;
- des coûts pour répondre aux évolutions de la technologie Viaskin® et pour assurer la fabrication et la commercialisation de toute ou partie de ses produits ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

## **6.6. RISQUES LIES AU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche qui a été remboursé et contrôlé par l'administration fiscale au titre des années 2008 à 2011. Le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au titre de 2012 et dont la Société a demandé le remboursement, s'est élevé à 2 522 399 euros. A la date de l'Actualisation, ce montant n'a toujours pas été reçu par la Société. Le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au titre du premier semestre 2013 s'est élevé à 1 128 954 euros.

Pour les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

## 6.7. RISQUES LIES A L'ACCES A DES AVANCES PUBLIQUES

Depuis sa création, la Société a bénéficié de quatre aides remboursables à l'innovation accordées par OSEO :

Date d'obtention	Montant	Objet du financement	Modalités de remboursement
Juin 2003	445 k€	Programme de développement d'un patch-test destiné au dépistage d'allergies notamment alimentaires	Aide intégralement remboursée depuis octobre 2011
Janvier 2005	600 k€	Mise au point d'une machine prototype haute cadence pour la production de patch	Aide intégralement remboursée depuis mars 2013
Novembre 2011	640 k€ <sup>(1)</sup>	Programme de formulation, d'études de stabilités et d'études précliniques du Viaskin <sup>®</sup> Milk	16 échéances trimestrielles : - 4 échéances de 64 k€ à compter du 31 mars 2014 ; - 12 échéances de 32 k€ à compter du 31 mars 2015, et ce jusqu'au 31 décembre 2017. Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 K€ devra être remboursée a minima par 4 versements trimestriels de 64 k€ à compter du 31 mars 2014.
Avril 2013	3 206 k€ <sup>(2)</sup>	Programme ImmunAVia collaboratif de recherche et développement clinique dans l'allergie aux acariens chez le jeune enfant	4 échéances annuelles : - 400k€ au plus tard le 30 juin 2021 ; - 800k€ au plus tard le 30 juin 2022 ; - 1 100k€ au plus tard le 30 juin 2023 ; - 1 450k€ au plus tard le 30 juin 2024.

- (1) Le contrat prévoit l'échéancier de versements suivant :
- Premier versement de 256 K€ encaissé le 9 décembre 2011 ;
  - Second versement de 256 K€ à partir du 30 juin 2012 sur appel de fonds accompagné d'une augmentation des fonds propres de la Société de 15M€ sous forme d'augmentation de capital entièrement libérée, prime d'émission comprise, ou d'obligations convertibles ou de comptes courants d'actionnaires bloqués jusqu'au 31 mars 2017 ;
  - Solde à l'achèvement des travaux, à constater au plus tard le 15 août 2013.

Le second versement n'a pas encore été appelé à la date de publication de l'Actualisation, en raison d'un décalage dans les dépenses relatives au projet financé. Un point d'avancement sera réalisé avec OSEO courant 2013, notamment pour discuter d'éventuelles modifications du planning, pouvant venir impacter les dates de libération des second et dernier versements, ainsi que celles des remboursements futurs.

- (2) Le contrat prévoit l'échéancier de versements suivant :
- Premier versement de 904 K€ encaissé en avril 2013 ;
  - Second versement de 904 K€ prévu en octobre 2014, sous réserve d'avancement du projet ;
  - Troisième versement de 918 K€ prévu en octobre 2015, sous réserve d'avancement du projet ;
  - Quatrième et dernier versement prévu en avril 2018, sous réserve d'avancement du projet ;

Outre les avances remboursables, le financement du projet ImmunAVia comprend le versement par OSEO de subventions non-remboursables à la société, d'un montant total de 1 919k€.

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides à l'innovation conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation priverait la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement. En effet, la Société ne peut garantir qu'elle disposera alors des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

## **6.8. RISQUE DE CHANGE**

La Société est exposée à un risque de change très peu significatif inhérent à une partie de ses approvisionnements réalisés aux Etats-Unis et facturés en dollars américains. Ne réalisant à ce jour aucun chiffre d'affaires en dollars ou toute autre devise que l'euro, la Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel. L'exposition à d'autres devises que le dollar américain est négligeable.

Au titre des premiers semestres 2013 et 2012, moins de respectivement 13% et 15% des achats et autres charges externes avaient été réalisés en dollars américains, générant pour ces périodes respectives une perte nette de change semestrielle de 2 188 euros et 5 138 euros.

Au regard de ces montants peu significatifs, la Société n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux Etats-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## **6.9. RISQUE DE CREDIT**

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des valeurs mobilières de placement ainsi que des produits monétaires structurés à échéance fixe).

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

## **6.10. RISQUE DE TAUX D'INTERET**

La seule exposition au risque de taux d'intérêt est relative au placement de la trésorerie en équivalents de trésorerie exclusivement composés de SICAV monétaires et de comptes à terme d'une maturité inférieure à 3 mois.

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Compte tenu du faible niveau de rémunération actuelle de ce type de placement, la Société considère que toute évolution de +/- 1% aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

## **6.11. RISQUE DE DILUTION**

Depuis sa création, la Société a émis ou attribué des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des options de souscription ainsi que des actions gratuites (à émettre) dont certaines conditionnées à l'atteinte de critères de performance. Au 30 septembre

2013, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 3 064 567 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 22,86% sur la base du capital existant à ce jour et 18,60% sur la base du capital pleinement dilué. Se reporter au paragraphe 8.2.1 concernant la synthèse des instruments dilutifs existants à ce jour.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

## **6.12. RISQUES LIES A LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

La Société pourra être amenée à exercer ses activités dans certaines zones géographiques où l'équilibre des comptes publics, les monnaies locales ou bien les taux d'inflation pourraient être affectés par la crise, ce qui pourrait éroder ces zones les marges lorsqu'elle facture dans les devises locales ou compromettre le recouvrement de ses créances auprès d'acteurs publics ou privés avec lesquels la Société conduit son activité.

De surcroît, dans certaines zones géographiques, les patients autofinancent l'achat de leurs médicaments en l'absence de systèmes organisés de couverture sociale, et pourraient voir leurs ressources financières réduites du fait de la crise financière.

Enfin, dans les pays qui assurent une couverture sociale publique ou privée des dépenses de santé, l'impact de la crise financière pourrait pousser les organismes payeurs à accroître la pression qu'ils exercent sur les prix des médicaments, augmenter la participation financière des patients ou devenir plus sélectifs sur leurs critères de remboursement. L'ensemble de ces risques pourrait affecter à l'avenir la capacité de la Société à atteindre ses objectifs financiers.

## 7. BREVETS

La stratégie en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble des brevets déposés et obtenus par la Société, sont décrits au paragraphe 11.2 du Document de Référence 2012.

Depuis l'enregistrement du Document de Référence 2012, plusieurs brevets en cours d'enregistrement ont été accordés dans certains pays, et font l'objet d'une actualisation.

La technologie propriétaire Viaskin® ainsi que ses marchés d'application sont aujourd'hui protégés par quatorze familles de brevets accordés ou à différents stades d'enregistrement qui représentent au total 75 demandes de brevets en cours et 51 brevets délivrés.

**Tableau récapitulatif des familles de brevets détenues par DBV Technologies**

Réf. (*)	Famille	Date de priorité (**)	Date d'expiration	Statut	
				Pays où le brevet est obtenu (***)	Pays où la demande est en cours
<b>Brevets détenus en copropriété par DBV et l'AP/HP - Université Paris Descartes</b>					
B0455	Viaskin I	mars-01	mars-22	Délivré aux Etats Unis, en Europe, au Canada, en Australie, en Chine, en Eurasie, en Russie, à Hong-Kong, au Japon, en Corée du sud	
B0461	Viaskin 2	Etats-Unis: mars-01 (CIP de Viaskin I) Autres pays: avr-06	Etats-Unis: mars-22 Autres pays: avr-27	Délivré aux Etats-Unis, en Eurasie, en Afrique du Sud, en Russie, en Australie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et au Japon	Examen national en cours en Corée, au Brésil, au Canada, en Israël, en Inde Examen européen en cours
B0645	Méthode EPIT	déc-07	déc-28	Délivré en France et en Europe	Examens nationaux en cours en Australie, au Canada, en Chine, en Israël, en Inde, au Japon, en Corée et Etats-Unis
B0746	Peanut Immunotherapy	déc-07 (Etats-Unis)	déc-28	Délivré aux Etats-Unis	Examens nationaux en cours en Australie, au Canada, en Chine, à Hong Kong, en Israël, en Inde, au Japon, et en Corée Examen européen en cours
<b>Brevets détenus par DBV en pleine propriété</b>					
B0456	Applicateur	févr-04	févr-24	Délivré en France	
B0457	Microcontour	mai-05	mai-25		En attente de délivrance en Europe
B0551	Strip	févr-07	févr-28	Délivré en France, en Europe et aux Etats-Unis	
B0557	Bracelet	mars-07	mars-28	Délivré en France et aux Etats-Unis	Examen européen en cours
B0575	Electrospray	janv-08	janv-29	Délivré en France et en Chine	Examens nationaux en cours dans les principaux pays: Australie, Canada, Israël, Inde, Japon, Corée, et Etats-Unis Examen européen en cours
B0614	Poudre hydrophile	oct-07	oct-28	Délivré en France	Examens nationaux en cours au Canada, au Japon, en Corée, et aux Etats-Unis Examen européen en cours
B0642	Vaccination	déc-07	déc-28	Délivré en France	Examen en cours en Australie, Canada, Chine, Israël, Inde, Japon, Corée, et Etats-Unis - examen européen en cours
B0852	Traitement de l'eczéma	mars-09	Autres pays mars-30		Examens nationaux en cours aux Etats-Unis et au Japon Examen européen en cours
B0946	Traitement de l'œsophagite	sept-09	Autres pays sept-30		Examens nationaux en cours en Australie, au Brésil, au Canada, en Chine, au Japon et aux Etats Unis Examen européen en cours
B1023	Sweet boost	avr-10	Autres pays avr-31		Examens nationaux en cours en Australie, au Canada, en Chine, en Israël, au Japon, et aux Etats Unis Examen européen en cours
B1302	Marche allergique	févr-12	févr-33		Examen européen en cours PCT en 2013

(\*) Codification interne à la Société ;

(\*\*) La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (i.e. obtention d'une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d'un prolongement de leur durée de protection allant jusqu'à 5ans maximum selon les cas.

## 8. CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants sont détaillés aux paragraphes 11 et 22 du Document de Référence 2012. Par ailleurs, les nouveaux contrats à la date de l'Actualisation sont décrits ci-après :

### **Partenariat avec le Jaffe Food Allergy Institute**

La Société a conclu un partenariat avec le Jaffe Food Allergy Institute de l'école de médecine d'Icahn du Mount Sinai à New York, en date du 19 avril 2013, pour la mise en place d'une collaboration de recherche portant sur le mécanisme induit par Viaskin® lors de l'immunothérapie par voie épicutanée (EPIT®).

Les docteurs Cecilia Bérim et Hugh Sampson seront les investigateurs principaux de ce programme de recherche. Dr Sampson est également directeur du Jaffe Food Allergy Institute, dont la mission est d'offrir une meilleure compréhension et d'améliorer la science fondamentale, la recherche clinique et les efforts d'éducation dans le domaine des allergies alimentaires.

Le programme de recherche se déroulera sur une période de 18 mois. L'objectif de l'étude est de démontrer l'efficacité de l'EPIT sur les manifestations gastro-intestinales induites par l'allergie alimentaire. Une première étude, réalisée chez la souris, teste la méthode EPIT® comme traitement de l'anaphylaxie induite lors de l'alimentation, en comparaison avec l'immunothérapie par voie orale (OIT). Une deuxième étude portera sur le mécanisme d'induction de la tolérance, en particulier l'importance du milieu immunologique de la peau et le mécanisme d'induction des cellules T régulatrices dans le développement de la tolérance.

### **Collaboration de recherche et développement avec Stallergenes dans l'allergie au pollen de bouleau**

La Société a conclu un accord de recherche et de développement, en date du 17 octobre 2013, pour la mise au point d'un nouveau traitement de l'allergie au pollen de bouleau. Cette collaboration est le premier accord s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre les deux sociétés dédié au développement de traitements innovants dans le domaine des allergies respiratoires. L'accord signé permettra d'associer l'expertise mondialement reconnue de Stallergenes dans le domaine des allergies respiratoires à la nouvelle technologie de délivrance épicutanée de DBV, Viaskin®, permettant de moduler la réponse immunitaire.

Les patients allergiques au pollen de bouleau souffrent généralement de rhinite allergique et d'asthme allergique saisonniers. La majorité d'entre eux développent également des allergies à certains aliments d'origine végétale. Celles-ci, également connues sous le terme de syndrome oral allergique (SOA), sont causées par une interaction entre les allergènes du pollen de bouleau et des protéines alimentaires de structure similaire. Ce syndrome peut se manifester par des démangeaisons ou un gonflement des lèvres, de la langue ou de la gorge. Ces réactions peuvent parfois être plus graves. La technologie Viaskin de DBV, qui a prouvé son innocuité dans un cadre clinique dans les allergies dangereuses ou potentiellement mortelles, pourrait donc convenir parfaitement aux patients allergiques au pollen de bouleau.

Selon les termes de l'accord, Stallergenes financera l'ensemble du développement pré-clinique réalisé par DBV. L'objectif de ce programme préclinique, d'une durée de 18 à 24 mois, est de fournir à Stallergenes un produit clinique utilisant l'allergène du pollen de bouleau de Stallergenes. Stallergenes bénéficiera d'une exclusivité mondiale sur les droits de développement et de commercialisation de ce produit candidat. DBV pourrait recevoir plusieurs paiements d'étapes, à différents stades précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux pouvant atteindre un montant total de 145 millions d'euros, et se verra verser des redevances sur le chiffre d'affaires futur réalisé par le produit.

Le contrat prévoit une clause de résiliation anticipée par Stallergènes, dans le cas où l'un de ses concurrents directs viendrait à acquérir une participation majoritaire dans le capital de DBV Technologies. Stallergenes a par ailleurs acquis une participation de 2.0% dans le capital de DBV auprès des actionnaires existants.

### **Accord de collaboration de recherche avec l'Inserm dans l'hémophilie A réfractaire au facteur VIII**

La Société a conclu un partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm et l'Inserm Transfert, en date du 10 octobre 2013, afin d'étudier la voie épicutanée pour administrer une protéine recombinante Facteur VIII F(VIII) dans un modèle animal d'hémophilie A. DBV et l'Inserm se sont associés pour combiner la technologie Viaskin® et une expertise mondialement reconnue dans l'hémophilie A pour développer un traitement de référence dans l'hémophilie A réfractaire, en fournissant un traitement plus abordable et non invasif.

L'effet protecteur conféré par l'immunothérapie par voie épicutanée à l'aide de Viaskin® sera évalué grâce à un modèle original de souris déficientes en FVIII, (hémophilie A sévère), développé par l'équipe de l'Inserm. La collaboration de recherche DBV-Inserm se déroulera sur une période de 12 mois. Différents groupes de souris seront traités pendant 45 jours avec un patch Viaskin® contenant la protéine FVIII en comparaison avec un groupe placebo. Après 45 jours, toutes les souris seront alors soumises à un protocole de traitement de substitution pendant 4 semaines. Les taux d'IgG anti-FVIII et d'inhibiteurs du FVIII seront ensuite mesurés par des tests immunologiques et fonctionnels. Il s'agit d'une nouvelle approche s'appuyant sur la technologie Viaskin® qui devrait permettre de réorienter la réaction de l'organisme au facteur VIII, redonnant progressivement toute son efficacité à la transfusion de FVIII qui est à la base du traitement de l'hémophilie A.

## 9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### 9.1. RÉPARTITION DU CAPITAL

#### 9.1.1. Tableau de répartition du capital

Actionnaires	31 octobre 2013			31 décembre 2012		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
LUNDBECKFONDEN INVEST A/S	584 124	4,36 %	4,36 %	779 220	5,81 %	5,83 %
ALK ABELLO A/S <sup>(1)</sup>	588 271	4,39 %	4,39 %	818 175	6,10 %	6,12 %
<i>Sous-total LUNDBECKFONDEN INVEST A/S</i>	<b>1 172 395</b>	<b>8,74 %</b>	<b>8,74 %</b>	<b>1 597 395</b>	<b>11,91 %</b>	<b>11,94 %</b>
SOFINNOVA	3 176 370	23,69 %	23,69 %	3 726 370	27,79 %	27,86 %
INNOBIO <sup>(2)</sup>	1 789 597	13,35 %	13,35 %	1 789 597	13,35 %	13,38 %
Bpifrance Participations (précédemment le FSI) <sup>(3)</sup>	1 693 002	12,63 %	12,63 %	1 693 002	12,63 %	12,66 %
SHIRE LLC	-	-	-	584 430	4,36 %	4,37%
Sociétés PHYS ET DBCS <sup>(4)</sup>	614 500	4,58 %	4,58 %	616 500	4,60 %	4,61 %
Altamir	348 417	2,6 %	2,6 %	348 417	2,6 %	2,6 %
FCPR Apax France VI	895 899	6,68 %	6,68 %	895 899	6,68 %	6,7 %
AUTODETENTION	1 628	0,01 %	-	33 938	0,25 %	-
FLOTTANT <sup>(5)</sup>	3 716 339	27,72 %	27,72 %	2 122 599	15,83 %	15,87 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 408 147</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>13 408 147</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> ALK ABELLO est contrôlée par LUNDBECKFONDEN INVEST A/S

<sup>(2)</sup> Le fonds Innobio est géré par Bpifrance Investissement qui en est également souscripteur (37 %)

<sup>(3)</sup> Bpifrance Participations a été constitué le 12 juillet 2013

<sup>(4)</sup> Respectivement société dont Pierre-Henri BENHAMOU détient 36,8 % du capital; et Holding contrôlée par le groupe familial DUPONT à hauteur de 73,6 % du capital

<sup>(5)</sup> Dont 257 000 actions détenues par Stallergènes, soit 1,92% du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2,5% du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société et au jour du dépôt de l'Actualisation, il n'y a pas eu de variation significative de la répartition du capital telle que présentée ci-dessus depuis le 31 octobre 2013.

### 9.1.2. Modifications significatives intervenues dans la répartition du capital depuis le 1er janvier 2013 (Déclarations de franchissements de seuils légaux)

Franchissements de seuils légaux déclarés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'à la date de dépôt de l'Actualisation :

1/ Par courrier reçu le 15 mai 2013, la société par actions simplifiée Sofinnova Partners (16-18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris), agissant pour le compte du FCPR Sofinnova Capital V dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mai 2013, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte dudit fonds, 3 176 370 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 23,69% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché (Avis AMF 213C0556)

2/ Par courrier reçu le 18 juillet 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA (société contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe), les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir indirectement, à cette date, 1 693 002 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 12,63% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	1 693 002	12,63%	1 693 002	12,63%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	1 693 002	12,63%	1 693 002	12,63%

\* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.
- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La présente déclaration de franchissement de seuils indirects s'inscrit dans le cadre des opérations constitutives de la Banque Publique d'Investissement. En l'absence de modification du nombre d'actions DBV TECHNOLOGIES détenues par Bpifrance Participations, celle-ci n'a franchi aucun nouveau seuil et aucun financement n'a été mis en place à l'occasion du présent franchissement de seuil indirect.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'Epic BPI-GROUPE déclare que, pour les six prochains mois, les intentions de Bpifrance Participations, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI-Groupe SAB et actionnaire direct de DBV TECHNOLOGIES, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de prendre le contrôle de DBV TECHNOLOGIES ;
- Bpifrance Participations n'a pas de stratégie particulière vis-à-vis de DBV TECHNOLOGIES et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de DBV TECHNOLOGIES ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination de représentant autre que le membre du conseil d'administration et que le censeur déjà nommés sur proposition de Bpifrance Participations. » (Avis AMF 213C1011)

3/ Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA( contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe), 1 693 002 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 12,63% du capital et des droits de vote de cette société ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	1 693 002	12,63	1 693 002	12,63
Total CDC	1 693 002	12,63	1 693 002	12,63

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.
- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations. (Avis AMF 213C1012)

4/ Par courrier reçu le 1er août 2013, complété par un courrier reçu le 2 août 2013, la société de droit danois Lundbeckfonden Invest A/S (Contrôlée par la fondation Lundbeck) (Vestagervej 17, DK - 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société de droit danois Alk - Abello A/S qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir 1 172 395 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 8,74% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Lundbeckfonden Invest A/S	584 124	4,36
Alk - Abello A/S	588 271	4,39
Total Lundbeckfonden Invest A/S	1 172 395	8,74

À cette occasion, les sociétés Lundbeckfonden Invest A/S et Alk - Abello A/S ont chacune franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES. Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché. (Avis AMF 213C1166)

### 9.1.3. Modification du délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires

L'assemblée Générale du 4 juin 2013 a décidé de ramener de 5 à 4 jours de Bourse (avant clôture) le délai de déclaration de franchissements de seuils statutaires afin de l'aligner sur le délai prévu par la réglementation en vigueur concernant les seuils légaux.

### 9.1.4. Participation et stock-options des administrateurs et dirigeants

A la date de dépôt de l'Actualisation, la participation directe et indirecte des membres du conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières ou instruments donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Administrateurs	Actions détenues		Valeurs mobilières ou instruments donnant accès au capital
	Nombre	% du capital	
Pierre-Henri BENHAMOU	15 750 directement et 306 250 indirectement (1)	0,12 % directement et 2,30 % indirectement (1)	- 5 358 BSA 2 donnant le droit de souscrire à 80 370 actions - 10 000 BSPCE 2010 donnant le droit de souscrire à 150 000 actions - 362 961 actions gratuites en cours d'acquisition - 129 000 options de souscription donnant le droit de souscrire 129.000 actions
George HORNER	0	0,00%	- 2 510 BSA 2010 donnant le droit de souscrire à 37 650 actions - 2 500 BSA 2012 donnant le droit de souscrire 2 500 actions - 2 500 BSA 2013 donnant le droit de souscrire 2 500 actions
Dr Torbjörn BJERKE	0	0,00%	- 859 BSA donnant le droit de souscrire à 12 885 actions - 1 036 BSA X donnant le droit de souscrire à 15 540 actions - 2 500 BSA 2012 donnant le droit de souscrire 2 500 actions - 2 500 BSA 2013 donnant le droit de souscrire 2 500 actions
SOFINNOVA Partners	3 176 370	23,69%	Néant
Peter HUTT	0	0,00%	- 1 095 BSA X donnant le droit de souscrire 16 425 actions - 2 500 BSA 2012 donnant le droit de souscrire 2 500 actions - 2 500 BSA 2013 donnant le droit de souscrire 2 500 actions
Didier HOCH	0	0,00%	- 2 500 BSA 2012 donnant le droit de souscrire 2 500 actions - 2 500 BSA 2013 donnant le droit de souscrire 2 500 actions
CDC Entreprises (INNOBIO)	1 789 597	13,3	Néant

(1) Actions détenues par PHYS Participations, société dont Pierre-Henri BENHAMOU détient 36,8% du capital;

## 9.2. CAPITAL SOCIAL

### 9.2.1 Capital potentiel

- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Les plans en cours sont exposés au paragraphe 21.1.4.1 du Document de Référence 2012.

- Bons de souscription d'actions

Les plans en cours sont exposés ci-après ainsi qu'au paragraphe 21.1.4.2 du Document de Référence 2012.

Par décision en date du 25 juillet 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 73.000 bons de souscription d'actions (BSA) selon les modalités suivantes :

INFORMATION SUR LES BSA	
Date d'Assemblée	4 juin 2013
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2013
Nombre total de BSA attribués	73 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	73 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux, à savoir :	
Monsieur George Horner	2 500
Monsieur Torbjorn Bjerke	2 500
Monsieur Peter Hutt	2 500
Monsieur Didier Hoch	2 500
Nombre de bénéficiaires non mandataires	2
Point de départ d'exercice des BSA	25 juillet 2013
Date d'expiration de la période de souscription des Bons	30 novembre 2013
Date d'expiration concernant l'exercice des BSA	25 juillet 2023
Prix d'achat du bon	0,81 €
Prix de souscription des actions par exercice des bons	8,10 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	Néant
Nombre cumulé de BSA annulés ou caduques au 30 septembre 2013	-
BSA exerçables au 30 septembre 2013	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 30 septembre 2013	73 000

Bons de souscription d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et bons de souscription d'actions exercés par ces derniers	Nombre total de BSA	Prix de souscription des actions sur exercice des Bons
Bons de souscription d'actions consentis durant l'exercice par l'émetteur, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de BSA consentis est le plus élevé. (Information globale)	Néant	8,10 euros
Bons de souscription d'actions détenus sur l'émetteur, exercés, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre de d'actions souscrites sur exercice des bons est le plus élevé. (Information globale)	N/A	N/A

- Actions gratuites

Les plans en cours sont exposés ci-après ainsi qu'au paragraphe 21.1.4.3 du Document de Référence 2012.

Par décision en date des 25 juillet 2013 et 12 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 501.500 actions gratuites nouvelles. Ce plan présente les caractéristiques suivantes :

INFORMATION SUR LES ACTIONS GRATUITES	
Date d'Assemblée	9 décembre 2011
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2013 12 septembre 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées	501 500
Nombre d'actions attribuées gratuitement à :	
- Monsieur Benhamou Pierre-Henri	58 500
Date d'attribution définitive des actions gratuites (sous réserve des conditions d'attribution)	25 juillet 2015 *
Date de première cession possible	2 ans après l'attribution définitive (soit en principe le 25 juillet 2017, sous réserve du cas particulier des « Key Managers »)*
Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques au 30 septembre 2013	Néant

\* Concernant la date d'attribution définitive (et par conséquent la date de première cession possible qui est de 2 ans à compter de l'attribution définitive), elles pourront être différentes pour les « Key Managers » dont Monsieur Pierre-Henri Benhamou. En effet, l'attribution définitive des actions aux Key Managers est subordonnée au respect des conditions de performance mentionnées ci-après :

- un tiers des actions attribuées ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de l'attribution et (ii) inclusion du 100ème patient dans l'étude de phase III de Viaskin Peanut au plus tard douze (12) mois après l'inclusion du premier patient dans l'étude
- un tiers des actions attribuées ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de l'attribution et (ii) conclusion d'un partenariat stratégique concernant le Viaskin Peanut aux Etats-Unis ; et
- un tiers des actions attribuées ne sera acquis qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (i) expiration d'une période de deux ans à compter de l'attribution et (ii) une augmentation d'au moins cinquante (50) pour cent pendant cinq (5) jours consécutifs du prix de l'action de la Société par rapport au prix de clôture de l'action cotée sur Euronext Paris de la Société au jour de l'adoption du plan d'attribution gratuite d'actions 2013, soit le 25 juillet 2013.

A cet égard, il est précisé qu'en cas de changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), les critères de performance seront considérés comme définitivement atteints.

Par ailleurs, le Conseil a fixé à 10% des actions acquises, le nombre d'actions à conserver au nominatif par Monsieur Pierre-Henri Benhamou jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et attribution définitive au profit de ces derniers	Nombre total d'actions gratuites
Actions gratuites consenties durant l'exercice par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé. (Information globale)	239 000
Actions gratuites attribuées par l'émetteur, ayant fait l'objet d'une attribution définitive durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé. (Information globale)	N/A

- Stock-options

Le Conseil d'administration du 18 septembre 2013 a décidé d'attribuer 518 000 options de souscription d'actions DBV TECHNOLOGIES selon les modalités précisées dans le tableau ci-après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION	
Date d'Assemblée	9 décembre 2011
Date du Conseil d'Administration	18 septembre 2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	518 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
- Monsieur Benhamou Pierre-Henri	129 000
Point de départ d'exercice des options	19 septembre 2017 *
Date d'expiration	18 septembre 2023
Prix de souscription	7,57 euros par action
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	N/A
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	Néant
Options de souscription d'actions restantes au 30 septembre 2013	518 000

\* Par exception, en cas de changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) intervenant avant le 19 septembre 2017, la totalité des options pourra être exercée par anticipation.

Le Conseil a fixé à 10% des actions obtenues sur exercice des options de souscription, le nombre d'actions à conserver par Monsieur Pierre-Henri Benhamou jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	369 000	7,57 euros
Options détenues sur l'émetteur, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé. (Information globale)	N/A	N/A

## - Synthèse des instruments dilutifs

La Société a attribué des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) décrits au paragraphe 21.1.2.1 du Document de Référence 2012 (page 186). A ce titre, il est précisé qu'aucun BSPCE n'a été exercé, ni n'est devenu caduc, entre le 31 décembre 2012 et le 30 septembre 2013.

La Société a attribué des Bons de Souscriptions d'actions (BSA) décrits ci-dessus ainsi qu'au paragraphe 21.1.4.2 du Document de Référence 2012 (page 187). A ce titre, il est précisé qu'aucun BSA n'a été exercé, ni n'est devenu caduc, entre le 31 décembre 2012 et le 30 septembre 2013.

De plus, la Société a consenti des actions gratuites. Les plans d'actions gratuites en cours sont rappelés ci-dessus ainsi qu'au paragraphe 21.1.4.3 du Document de Référence 2012 (page 188).

La Société a également attribué des options de souscription d'actions selon les modalités rappelées ci-dessus.

Compte tenu de l'ensemble de ces instruments dilutifs, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises s'élève, au 30 septembre 2013, à 3 064 567 soit un capital potentiel de 18,60% (sur une base diluée).

## 9.2.2 Capital autorisé non émis

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisations	Montant résiduel à la date de dépôt de l'Actualisation
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	4/06/2013	3/08/2015	150 000 €	Néant	150 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du DPS	4/06/2013	3/08/2015	536 000 € (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € (montant nominal des titres de créance)	Néant	536 000 € (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € (montant nominal des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	4/06/2013	3/08/2015	335 000 € * (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € ** (montant nominal des titres de créance)	Néant	335 000 € * (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € ** (montant nominal des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	4/06/2013	3/08/2015	335 000 € * 20% du capital (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € ** (montant nominal des titres de créance)	Néant	335 000 € * 20% du capital (montant nominal de l'augmentation de capital) 25 000 000 € ** (montant nominal des titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	4/06/2013	3/08/2015	30 000 €	Néant	30 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	4/06/2013	3/08/2015	10% du capital au jour de l'Assemblée	Néant	10% du capital
Délégation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR réservés à une catégorie de personnes	4/06/2013	3/12/2014	100.000 €	(1)	92 700 €
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	9/12/2011	8/02/2015	1 968 528 actions	(2)	1 450 528 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	9/12/2011	8/02/2015	1 968 528 actions	(3)	627 791 actions

\* Plafonds communs

\*\* Plafonds communs

(1) Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2013 a décidé d'attribuer 73.000 bons de souscription d'actions donnant le droit de souscrire 73 000 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

(2) Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 septembre 2013 a décidé d'attribuer 518 000 options de souscription d'actions DBV TECHNOLOGIES. Chaque option donne le droit de souscrire une action de la Société

(3) Le Conseil d'administration du 2 avril 2012 a décidé d'attribuer 669 796 actions gratuites

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2012 a décidé d'attribuer 134 081 actions gratuites

Le Conseil d'administration du 28 novembre 2012 a décidé d'attribuer 35.360 actions gratuites

*Sur décision des conseils d'administration des 25 juillet 2013 et 12 septembre 2013, 501 500 actions gratuites ont été attribuées.  
Ainsi le nombre total d'actions attribuées sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée du 9 décembre 2011 s'élève à 1 340 737.*

**TABLE DE CONCORDANCE de l'Actualisation du Document de Référence  
(annexe 1 du Règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004)**

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Document de Référence 2012 Pages</b>	<b>Actualisation Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1. Personnes responsables des informations	9 -10	3
1.2. Attestation du responsable du document de référence	9	3
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>		
2.1. Coordonnées	11	4
2.2. Changements	N/A	
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>		
3.1 Informations financières historiques	13	6
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A	7-29
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	14 - 31	23-26 / 36-42
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>		
5.1. Histoire et évolution de la société	32 - 34	
5.1.1. Raison sociale	32	
5.1.2. Enregistrement au R.C.S	32	
5.1.3. Date de création et durée	32	
5.1.4. Siège social - forme juridique - législation applicable	32	
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société	32 - 34	
5.2. Principaux investissements	34	
5.2.1 Réalisés	34	
5.2.2 En cours	34	
5.2.3 Programmés	34	
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>		
6.1. Principales activités	35 - 71	
6.1.1 Opérations et principales activités	35 - 51	
6.1.2 Nouveaux produits	52	
6.2. Principaux marchés	52	
6.3. Événements exceptionnels	N/A	
6.4. Degré de dépendance	18 / 31	
6.5. Position concurrentielle	15-16	

INFORMATIONS	Document de Référence 2012 Pages	Actualisation Pages
<b>7. ORGANIGRAMME</b>		
7.1. Description sommaire du groupe	72 (Néant)	
7.2. Liste des filiales importantes	72 (Néant)	
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	73	
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	73	
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>		7-29
9.1. Situation financière	74 - 82	
9.2. Résultat d'exploitation	N/A	
9.2.1. Facteurs importants	N/A	
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	
9.2.3. Influences extérieures	N/A	
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>		7-29
10.1. Capitaux de l'émetteur	83	
10.2. Flux de trésorerie	86	
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	87	
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	87	
10.5. Sources de financement attendues	87	
<b>11. R&amp;D, BREVETS ET LICENCES</b>	88 à 96	43-45
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
12.1. Principales tendances	97 /54 - 58	
12.2. Éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	97 /40 - 45	
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES</b>		
13.1. Principales hypothèses	98 (Néant)	
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	N/A	
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	99 - 103	
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	103	
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</b>		
15.1. Rémunérations versées	104 - 107 / 185 - 188	49-53
15.2. Provisions pour retraites ou autres	108	
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
16.1. Durée des mandats	99	
16.2. Contrats de service	109	

INFORMATIONS	Document de Référence 2012 Pages	Actualisation Pages
16.3. Comités	110 / 113 - 116	
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	110 à 119	
<b>17. SALARIES</b>		
17.1. Répartition des effectifs	123	
17.2. Participations et stock options	124 / 186-187	48
17.3. Accord de participation au capital	125 (Néant)	
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1. Répartition du capital	126	46
18.2. Droits de vote différents	126 (Néant)	
18.3. Contrôle de l'émetteur	126	
18.4. Accords d'actionnaires	126 / 128/ 193	
<b>19. OPERATION AVEC DES APPARENTES</b>	127 /109 / 129/ 160	
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b>		
20.1. Informations financières historiques	131	
20.2. Informations financières pro-forma	132 (N/A)	
20.3. États financiers	133 - 179	7-29
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	180 à 182	
20.4.1. Déclarations	N/A	
20.4.2. Autres informations vérifiées	N/A	
20.4.3. Autres informations non vérifiées	N/A	
20.5. Dates des dernières informations financières	183	7-29
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	7-29
20.7. Politique de distribution de dividendes	183	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	183	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	183 (Néant)	
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
21.1. Capital social	184 - 193	
21.1.1. Capital souscrit et autorisé	184 / 189	54-55
21.1.2. Actions non représentatives du capital	184 (Néant)	
21.1.3. Autodétention et autocontrôle	184 - 185	
21.1.4. Valeurs mobilières	185 - 188	50-53
21.1.5. Conditions d'acquisition	N/A	
21.1.6. Options ou accords	190 - 191 (Néant)	
21.1.7. Historique du capital	191	
21.2. Acte constitutif et statuts	193 - 201	
21.2.1. Objet social	193	

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Document de Référence 2012 Pages</b>	<b>Actualisation Pages</b>
21.2.2. Règlement des organes de gestion et de contrôle	194 - 195	
21.2.3. Droits et privilèges des actions	196	
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	197	
21.2.5. Assemblées générales	198 - 201	
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	201	49
21.2.7. Seuils de participation	201	
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	201 (Néant)	
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	202 – 205/ 95-96	44 – 45
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>		
23.1. Déclaration d'expert	206 (Néant)	
23.2. Autres déclarations	206 (Néant)	
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	206	
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	206 (N/A)	